

*S.M le Roi préside la cérémonie de présentation du rapport général de la CSMD*

## Pour un Maroc des compétences, prospère, inclusif et audacieux

*Le nouveau modèle de développement montre  
la voie vers la réalisation d'une ambition légitime*

**Driss Lachgar :** *Le nouveau modèle de développement constitue le levier du Maroc à l'horizon 2035*



Page 3

**Habib El Malki** *tient une réunion avec les présidents des groupes et groupement parlementaires*



**Rejet total des déclarations attentatoires à notre intégrité territoriale et de celles qui ignorent délibérément le rôle positif joué par le Maroc dans le règlement des questions migratoires et sécuritaires**

Page 8

**La justice espagnole rend trois arrêts dans l'affaire Brahim Ghali**



Page 8

**Vivement l'allègement !**

*On s'acheminera vers plus de liberté de mouvement muni, toutefois, du précieux certificat de vaccination*



Page 9



# S.M le Roi préside la cérémonie de présentation du rapport général de la CSMD

## Actualité



*Voici un communiqué du Cabinet Royal :*

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, mardi 25 mai 2021 au Palais Royal de Fès, la cérémonie de présentation du rapport général de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), et a reçu à cette occasion en audience M. Chakib Benmoussa, président de cette Commission, qui a présenté au Souverain une copie du rapport.

La rénovation du modèle de développement constitue une nouvelle étape dans la consolidation du projet de société conduit par le Souverain. Elle est également appelée à renforcer l'attachement aux valeurs de citoyenneté positive et active, aussi bien que le sentiment d'appartenance à une nation et l'affirmation de la personnalité historique et culturelle marocaine, riche de son histoire millénaire, de sa tradition d'ouverture et de ses composantes multiples.

Ainsi, conformément à la mission qui lui a été confiée, la Commission a su adopter une approche multidimensionnelle et opérer un cadrage rigoureux de

ses travaux. Elle a notamment pu explorer les nouveaux enjeux et inflexions induits par la pandémie Covid-19, dans une multitude de domaines stratégiques comme la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie, le développement industriel et touristique.

A l'occasion de l'audience Royale accordée à M. Chakib Benmoussa, Sa Majesté le Roi a félicité le président et les membres de la Commission pour les efforts déployés et la qualité du travail accompli, fruit d'un large processus participatif d'écoute, de débat et d'intelligence collective autour de la rénovation du modèle de développement marocain.

Le Souverain a également félicité la Commission pour son plein respect de la démarche participative que Sa Majesté le Roi a bien voulu préconiser en la matière et a remercié, à cette occasion, l'ensemble des contributeurs à l'exercice, qu'il s'agisse de partis politiques, d'organisations économiques et sociales, d'ONGs et de think-tanks ainsi que tous les citoyens qui ont participé, à travers le territoire national, aux auditions organisées par la Commission.

En cette circonstance, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a appelé à l'interaction avec le résultat de ce travail et à sa mise au service du développement de notre pays et du bien-être des citoyens.

Aussi, le Souverain a-t-il ordonné la publication du rapport de la CSMD et demandé à la Commission de mener une vaste opération de restitution et d'explication de ses conclusions et recommandations auprès des citoyens et des différents acteurs à travers toutes les régions du Royaume.

Par ailleurs, le gouvernement et les différents acteurs et institutions sont invités, chacun dans son domaine de compétence, à participer et contribuer activement à la mise en œuvre des recommandations pertinentes de ce rapport, afin de servir la nouvelle ambition et le nouveau cap de développement, à la hauteur des attentes de Sa Majesté le Roi et du peuple marocain.

A cet égard, la proposition nomenclature de la CSMD visant à traduire les éléments stratégiques du nouveau modèle dans un « Pacte national pour le développement », mérite d'être retenue et mise en

œuvre dans un esprit constructif et consensuel, avec un sens élevé de responsabilités et de l'intérêt général, en tant que référentiel commun de toutes les forces vives dans leur diversité.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du chef du gouvernement, M. Saad Dine El Otmani, du président de la Chambre des représentants, M. Habib El Malki, du président de la Chambre des conseillers, M. Hakim Benchamach, des Conseillers de S.M le Roi, M. Omar Azzimane et M. Fouad Ali El Himma, et des présidents des instances constitutionnelles.

Y ont également assisté les secrétaires généraux et présidents des partis politiques représentés au Parlement, le secrétaire général du Conseil supérieur des Oulémas, M. Mohamed Yssek, le wali de Bank Al-Maghrib, M. Abdellatif Jouahri, le Haut-Commissaire au Plan, M. Ahmed Lahlimi Alami, le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), M. Chakib Alj, et le président du Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), M. Othmane Benjelloun".



Chakib Benmoussa, président de la Commission spéciale sur le modèle de développement

## Une vision prospective du Maroc de demain basée sur une approche d'intelligence collective

Le modèle de développement proposé se veut une vision prospective du Maroc de demain, a affirmé, mardi à Fès, le président de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), Chakib Benmoussa.

En se basant sur une approche d'intelligence collective, cette vision s'appuie sur la force des liens séculaires entre la Monarchie et le peuple, qui a été le socle des grandes transformations qui ont jalonné la trajectoire de développement de notre pays à travers son histoire, a-t-il souligné dans une allocution devant S.M le Roi Mohammed VI lors de la cérémonie de présentation du rapport général de la CSMD.

Chakib Benmoussa a souligné que les séances d'écoute citoyennes et institutionnelles ont révélé le chemin qu'il reste à parcourir, en soulignant des préoccupations liées à la mobilité sociale, avec les fractures sociales qui en découlent.

Une crise de confiance à l'égard de certaines institu-

tions s'est également exprimée avec acuité, a-t-il noté, précisant que si ces préoccupations n'altèrent pas le sentiment d'appartenance à la Nation, il n'en demeure pas moins qu'elles alimentent la démotivation, la perte de foi en l'action publique et le sentiment de frustration nourri par le décalage entre les promesses et leur concrétisation sur le terrain.

Selon lui, les choix stratégiques du nouveau modèle portent aussi sur le renforcement du capital humain et l'activation de l'ascenseur social en agissant sur le développement des capacités grâce, tout d'abord, à un système de santé efficient et efficace, capable de produire les médicaments et les vaccins essentiels, en vue d'anticiper la gestion des risques induits par des crises sanitaires dont l'occurrence pourrait augmenter à l'avenir.

Il a, en outre, plaidé, en faveur d'un dispositif d'éducation-formation qui prépare les compétences futures, dans le cadre d'une renaissance éducative marocaine où l'élève est une priorité et assure une mobilisation totale

des enseignants au sein d'établissements pleinement responsabilisés, soutenant que l'école doit aussi jouer son rôle dans l'ancrage des valeurs de citoyenneté et d'attachement aux constantes de la Nation.

En vue de consolider le lien social, la Commission recommande de renforcer l'inclusion de tous les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, à travers l'autonomisation et une plus large participation, tout en veillant à la mise en œuvre d'une protection sociale plus efficace, conformément aux Hautes orientations de S.M le Roi, et en promouvant la diversité culturelle, comme levier d'ouverture, de dialogue et de cohésion sociale, a affirmé Chakib Benmoussa.

"Il est aussi préconisé de consacrer le rôle des territoires, comme lieu d'ancrage de la dynamique de développement durable, et de veiller à l'amélioration du cadre de vie des populations à travers une offre de logement conforme aux standards de qualité et des services publics de proximité accessibles", a-t-il dit.

## Driss Lachguar : Le nouveau modèle de développement constitue le levier du Maroc à l'horizon 2035

Le rapport de la CSMD fera l'objet d'échanges et de discussions entre les membres du parti et les citoyens

Des leaders de partis politiques ont hautement salué les conclusions du rapport général de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), dont la cérémonie de présentation a été présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, mardi au Palais Royal de Fès.

Dans des déclarations à la presse, après l'audience accordée par S.M le Roi à Chakib Benmoussa, président de cette Commission, qui a présenté au Souverain une copie du rapport, les secrétaires généraux et les présidents de ces partis se sont félicités des conclusions de ce rapport, qui fait ressortir une panoplie de perceptions, de propositions et de recommandations concernant des domaines prioritaires au niveau du renouvellement du modèle de développement national.

Ainsi, Driss Lachguar, Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, a expliqué que "ce rapport fera l'objet d'échanges et de discussions entre les membres du parti et les citoyens", appelant à l'ouverture d'un dialogue national sur ses conclusions.

Il a également assuré que son parti va sans aucun doute interagir positivement avec le nouveau modèle de développement, qui constitue le levier du Maroc à l'horizon 2035.

Pour sa part, le président du Rassemblement national des indépendants (RNI), Aziz Akhannouch, a affirmé que les Marocains "s'identifieront au contenu de ce rapport, à travers les perceptions, les perspectives et les piliers qu'il recèle", car ce document "reflète la vision d'avenir des citoyens et de la manière de restaurer la confiance dans les institutions".

Il a ajouté que son parti s'identifie également à nombre de principes

contenus dans le rapport présenté devant S.M le Roi.

Même son de cloche chez le secrétaire général du Parti Authenticité et modernité (PAM), Abdelatif Ouahbi, qui a estimé que le rapport présenté par le président de la CSMD est porteur d'un ensemble de lignes directrices, de perceptions et d'idées qui montrent la capacité de cette commission à appréhender la situation socioéconomique et à écouter tous les partis politiques. Et de souligner que la Commission est parvenue, "avec beaucoup d'intelligence collective", à présenter un rapport de projection de l'avenir du Royaume qui, "nous l'espérons, sera au niveau des aspirations du Souverain afin d'accomplir toutes les ambitions et objectifs fixés".

De son côté, le secrétaire général du Parti de l'Istiqlal (PI), Nizar Baraka, a affirmé que la présentation des conclusions de ce rapport à S.M le Roi "constitue une occasion de souligner la nécessité d'opérer une rupture et réaliser des réformes structurelles pour restaurer la confiance des citoyens et transcender le problème des disparités sociales".

Il a souligné qu'à travers ce modèle de développement, il est évident qu'il existe une forte volonté d'opérer un véritable changement, de parvenir à un consensus national entre les forces vives du Maroc et de mettre en place un mécanisme de suivi, qui inspirera une confiance réelle chez les jeunes et les femmes à l'endroit de l'avenir de leur patrie.

Le secrétaire général du Mouvement populaire (MP), Mohand Laenser, a affirmé que le rapport de la CSMD ouvre des perspectives prometteuses pour le nouveau modèle de développement, en ce sens qu'il promet

un Etat puissant, des espaces territoriaux durables, la numérisation, la formation de haute qualité et l'élément humain.

Pour lui, ces piliers mobiliseront les Marocains, en particulier la jeunesse, qui se trouve ainsi dotée d'une position privilégiée, outre ses retombées en termes de réduction des disparités sociales et territoriales.

A son tour, le secrétaire général de l'Union constitutionnelle (UC), Mohamed Sajid, a estimé que le nouveau modèle de développement constitue "le fruit d'un travail formidable réalisé par la CSMD avec la contribution de tous les acteurs nationaux, en tenant compte des attentes de toutes les composantes de la société marocaine, soulignant que ce modèle est aussi un plan d'action pour les années à venir afin de relever les défis de progrès" qu'affronte le Maroc.

Il s'est aussi dit convaincu que les contours de ce nouveau modèle de développement montrent que le Maroc regorge de grands potentiels de croissance, de prospérité et de progrès.

Pour le secrétaire général du Parti du Progrès et du socialisme (PPS), Mohamed Nabil Benabdellah, le rapport présenté à S.M le Roi comprend des axes de développement fondamentaux liés aux nouveaux objectifs économiques, à la force sociale nécessaire, à la cohésion de la société et à l'ouverture à de nouvelles énergies et espaces.

Il a fait observer que ce rapport ouvre la voie à la mobilisation des ressources humaines, car elles sont au cœur de ce modèle de développement, dans les domaines de l'éducation, de l'encadrement du capital humain à tous les niveaux et de sa "mobilisation de manière démocratique".

Pour sa part, la secrétaire générale



du Parti socialiste unifié (PSU), Nabila Mounib, a déclaré que ce projet important "doit être soumis à un large débat et dialogue démocratiques dans notre pays, car, selon elle, nous vivons une phase délicate" marquée par une récession économique mondiale, une crise environnementale et des déséquilibres sociaux.

Elle a appelé à mettre en valeur les perspectives offertes par le nouveau modèle de développement afin de jeter les bases de réformes profondes qui consolideront les choix démocratiques et la mise en œuvre de la régionalisation, ainsi que l'élaboration de politiques publiques au service de tous les citoyens afin de "construire un Maroc démocratique dans lequel est préservée la dignité de tous".

"Alors que nous sommes à quelques mois des échéances électorales, les parties politiques devraient s'inspirer des conclusions de ce rapport et mettre en œuvre son contenu, notamment en ce qui concerne l'aspect social", a indiqué, pour sa part, le secrétaire général du Mouvement démocrati-

que et social (MDS), Abdessamad Archane, relevant que pour son parti, "ce rapport, auquel ont contribué les différentes formations politiques, constitue une feuille de route à laquelle nous devons adapter nos programmes dans l'optique de le concrétiser au service du citoyen marocain".

Le secrétaire général du Parti Unité et démocratie, Ahmed Fitri, a salué le contenu du rapport, rappelant que son parti avait soumis un mémorandum "important" à la CSMD, axé sur la nécessité de réduire les disparités sociales et de porter plus d'attention aux préoccupations de la population en matière d'éducation, de santé et d'emploi pour construire un avenir prospère pour le pays.

Une vision partagée par le secrétaire général du Parti vert marocain, Mohamed Fares, qui a souligné que son parti considère que le nouveau modèle de développement "placera le Maroc au même niveau des pays développés et aura des retombées sur les plans économique, social, culturel, environnemental et du développement durable".

# Pour un Maroc des compétences, prospère, inclusif et audacieux



Ph. MAP

«Le modèle de développement proposé dans ce rapport n'est ni une solution miracle aux dysfonctionnements relevés, ni une compilation de politiques sectorielles et encore moins un mode d'emploi pour un programme gouvernemental ou partisan», c'est ainsi que la Commission spéciale sur le modèle de développement a présenté son travail après sa mise en place il y a une année et demie. Selon les membres de cette commission, le nouveau modèle n'est qu'«une proposition» pour désigner un nouveau chemin de développement et «un appel général» à la mobilisation et au travail pour construire.

## Une ambition commune

Que propose ce modèle ? L'ambition commune d'un «Maroc des compétences», considéré comme un impératif pour redémarrer l'ascenseur so-

cial et permettre au Royaume d'améliorer considérablement son classement mondial dans ces domaines, grâce à un ancrage fort à l'économie du savoir. Il suggère également «un Maroc inclusif et solidaire» jugé comme primordial pour promouvoir un vivre-ensemble harmonieux et apaisé, renforçant le lien social et offrant des opportunités de participation à chaque citoyen.

La Commission propose aussi un «Maroc durable» afin de renforcer le rôle des territoires comme lieu d'ancrage de la dynamique de développement, de construction d'un cadre de vie de qualité pour le citoyen et de préservation de la durabilité. Des ambitions qui aspirent à édifier «un Maroc de prospérité et d'audace».

Pour ladite commission, ce nouveau modèle se présente comme un dépassement de l'actuel. Un prototype marqué, à la fois, par «le manque de cohérence verticale entre la vision de développement et les poli-

tiques publiques annoncées et la faible convergence horizontale entre ces politiques», ainsi que par «l'absence d'une vision stratégique globale et à long terme, partagée et assumée par tous les acteurs, ainsi que des



*Le nouveau modèle de développement montre la voie vers la réalisation d'une ambition légitime*

réformes élaborées en silos, sans coordination ou référentiels lisibles, ne favorisant pas la cohérence d'ensemble autour de priorités compatibles avec les ressources réellement disponibles et les capacités effectives des acteurs». Ce modèle a souffert également de «la lenteur de la transformation structurelle de l'économie affectée par les coûts élevés des facteurs de production et freinée par la faible ouverture sur de nouveaux acteurs innovants et compétitifs».

Ces freins sont associés à un système de régulation peu efficient, mais aussi à des mécanismes d'incitation économique non optimisés qui réduisent la prise de risque, alimentent les logiques de rente dans les secteurs traditionnels et préservent des intérêts étroits, au détriment de l'intérêt général».

Enfin, il y a «les capacités limitées du secteur public à concevoir et à mettre en œuvre des services publics accessibles

et de qualité dans les domaines essentiels à la vie quotidienne et au bien-être des citoyens. Le secteur public fonctionne selon un mode centralisé, top-down, à faible logique de résultat, et ne développe pas une vision stratégique qui lui permettrait de jouer son rôle dans l'amorçage et l'accompagnement des multiples chantiers de transformation» et «un sentiment d'insécurité judiciaire et d'imprévisibilité qui limite les initiatives, en raison d'un décalage entre certaines lois comportant des «zones grises» et les réalités sociales vécues, d'une justice qui pâtit d'un manque de confiance, d'une bureaucratie tatillonne et de recours inopérants».

## Levers du changement

Comment le nouveau modèle sera-t-il concrétisé ? Pour accélérer le changement, la Commission préconise de renouveler l'appareil administratif dans ses compé-



tences et ses méthodes et d'utiliser au maximum le levier du numérique au vu de son potentiel transformationnel rapide. Le nouveau modèle a besoin, pour son déploiement, précise le rapport, d'un appareil administratif renouvelé moderne, dévoué à l'intérêt général et qui soit au service des citoyens.

La Commission recommande dans ce sens de distinguer le niveau stratégique des politiques publiques qui relève du champ politique, le niveau de régulation qui est du ressort de l'administration permanente et enfin le niveau opérationnel de mise en œuvre et de suivi qui relève d'acteurs publics ou privés, actifs dans les territoires. Cela suppose une administration de compétence, responsabilisée et orientée vers la performance et les résultats; une administration transparente redevable de ses actes et de sa capacité à prendre des initiatives et à accompagner le changement.

Plus particulièrement, le renouvellement régulier de la haute fonction publique nationale et territoriale et des managers des entreprises et établissements publics stratégiques est un défi auquel il convient d'accorder la plus haute importance à travers des mécanismes de renforcement de son attractivité, d'identification et de sélection d'un vivier de compétences et de valorisation de leadership. L'amélioration de la performance de l'administration nécessitera également la simplification et l'allègement des procédures de gestion interne (règles de gouvernance aux standards internationaux: composition des conseils d'administration, procédures de contrôle responsabilisantes, évaluation régulière) pour permettre à celle-ci de se focaliser sur les missions transversales et les finalités, pour responsabiliser les ordonnateurs et favoriser l'émergence des territoires comme lieu de convergence de l'action publique.

Enfin, l'administration doit mettre davantage l'accent sur la qualité du service au citoyen en accélérant le processus de simplification des procédures admi-

nistratives et leur digitalisation complète et en permettant au citoyen d'accéder aux données publiques pour être en mesure d'évaluer régulièrement la qualité de service et d'avoir des possibilités de recours en cas de litiges ou d'abus. La Commission estime que le numérique est un outil essentiel de changement et de développement et que le Maroc peut avoir pour ambition d'être, dès 2025, une e-Nation.

En effet, le numérique est susceptible de libérer les énergies, d'augmenter la confiance entre le citoyen et l'Etat, de résorber la corruption et de favoriser l'inclusion économique, sociale et territoriale de larges franges de la population. Des procédures simplifiées et clarifiées et des services de meilleure qualité rendront la relation Etat-Citoyen et Etat-Entreprise plus fluide et transparente. La transformation numérique du pays exige une mise à niveau rapide de l'infrastructure numérique, avec la connexion à haut débit de l'ensemble du territoire, la formation de compétences en nombre important et le parachèvement du cadre légal et d'interopérabilité permettant de digitaliser les services publics de bout en bout et de renforcer la confiance numérique.

#### Nécessité de ressources additionnelles importantes

Comment ce modèle sera-t-il financé ? La Commission constate que l'amorçage du NMD reste tributaire de ressources additionnelles importantes. « Pour les réformes à caractère structurant, notamment celles portant sur le capital humain et le développement social, des ressources d'emprunt peuvent être mobilisées auprès des marchés des capitaux, des partenaires et des bailleurs de fonds internationaux, à condition que le chemin du développement proposé soit crédible et que les ressources mobilisées soient destinées spécifiquement à des projets transformationnels ayant pour vocation d'impulser la croissance économique

et de conforter la stabilité sociale », indique le rapport.

Pour les projets de développement économique et d'infrastructures, « il convient de mobiliser des ressources additionnelles auprès d'investisseurs nationaux et internationaux, institutionnels et privés en quête de placement dans des secteurs d'avenir à forte rentabilité. La mobilisation de ces fonds, qui optimiserait l'allocation des ressources budgétaires, requiert la création d'espace pour l'investissement en partenariat public-privé et l'investissement direct étranger », explique le document de la commission. Et de poursuivre : « Cela présuppose l'identification et la préparation d'un pipeline de projets bancables avec un niveau de risque institutionnel acceptable.

Cela renvoie également à la nécessité d'accélérer le chantier de la révision de la politique actionnariale de l'Etat à travers l'opérationnalisation de l'Agence des Participations de l'Etat, la restructuration de certains établissements et entreprises publics marchands en les transformant en société anonyme, en valorisant au mieux leurs actifs et en ouvrant, chaque fois que cela est possible, leur capital à des participations publiques pour financer leur développement ».

Dans ce sens, la commission précise que « ce chantier doit être mené simultanément avec la conduite de certaines réformes sectorielles clés (énergie, eau, logistique, secteur financier) de l'économie, de manière à assurer une offre de services aux citoyens de qualité et à moindre coût et à impulser la compétitivité du tissu productif. Ces réformes sont nécessaires pour préparer l'ouverture à l'investissement privé à travers la mise en place de régulateurs indépendants aux standards internationaux, offrant ainsi un cadre de gouvernance attractif pour les investisseurs et propice au déploiement rapide d'instruments financiers à fort effet de levier ».

Hassan Bentaleb

## Les attentes des Marocains

En matière d'éducation, thème qui concentre le plus d'attentes, l'accent est mis sur la réhabilitation de l'école publique, en améliorant substantiellement la qualité des apprentissages et leur adaptation aux besoins du marché du travail, en rehaussant les compétences pédagogiques des enseignants, en encourageant l'ouverture sur les langues étrangères, et en mettant en place un système d'orientation efficace pour maximiser les chances de réussite scolaire ;

Au niveau de la santé, les citoyens exigent désormais une offre de soins de qualité accessible à tous, en termes de coût et de proximité. Les attentes dans ce domaine portent sur le renforcement conséquent des effectifs du personnel médical et sur la répartition équitable des infrastructures de santé sur l'ensemble du territoire, pour résorber les disparités alarmantes relevées en la matière. S'agissant de la couverture sanitaire, sa généralisation bénéficie d'un large consensus. La couverture médicale est considérée comme un droit fondamental. Tous insistent sur la qualité des services auxquels cette couverture doit donner accès ;

En matière de transport et de mobilité, les citoyens dénoncent la faible disponibilité et les difficultés d'accès aux services de transport. Les habitants des zones rurales et montagneuses déplorent leur enclavement, qui entrave leur capacité à développer des activités économiques viables. La faible connectivité et la faible disponibilité de transports spécialisés (scolaire, ambulances) amplifient en outre les difficultés d'accès aux services publics. En milieu urbain, la faible disponibilité de transports publics accessibles, denses et sécurisés, est présentée par les femmes et les jeunes notamment comme une barrière à leur mobilité et à leur inclusion ;

Dans le domaine de la culture et plus largement des loisirs d'épanouissement, les jeunes en particulier appellent à la valorisation et à la multiplication des espaces dédiés à l'expression culturelle et artistique, et des infrastructures et activités sportives. La culture accessible à tous est considérée non seulement comme source d'épanouissement individuel mais aussi comme condition nécessaire à la construction d'une société démocratique et d'un vivre-ensemble harmonieux, respectueux de la richesse et de la diversité culturelle du Maroc. Les entrepreneurs culturels auditionnés ont aussi insisté sur le fait que la culture peut devenir un secteur important de création d'emplois et de richesse.

Les écoutes font également ressortir une demande d'élargissement des voies de participation, en particulier au niveau local et territorial. Les citoyens souhaitent avoir davantage d'opportunités pour participer directement au développement de leur environnement, à travers des mécanismes d'écoutes, des plateformes numériques, et des mécanismes accessibles de recours, comme ils appellent à être davantage consultés et à ce que leurs propositions soient considérées dans l'élaboration des politiques publiques et projets qui les concernent.

Source : le nouveau modèle de développement, rapport général, avril 2021.



# Le Ghana loue les efforts du Maroc en vue de parvenir à une solution politique au Sahara



La ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, Shirley Ayorkor Botchwey, a loué, mardi, les efforts du Royaume en vue de parvenir à une solution politique négociée au différend régional autour de la question du Sahara marocain.

Lors d'un entretien par visioconférence avec le ministre des

Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, la cheffe de la diplomatie ghanéenne a également réitéré le soutien ferme de son pays à la décision 693 du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de juillet 2018, qui a consacré l'exclusivité de l'ONU comme cadre consensuel du processus devant mener

à une solution politique, mutuellement acceptable, réaliste, pragmatique et définitive à cette question.

Au cours de cet entretien, les deux ministres se sont réjouis de l'excellence des relations d'amitié et de solidarité entre les deux pays qui se sont consolidées davantage lors de la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en février 2017, à Accra et qui a

été couronnée par la signature de 25 instruments juridiques comprenant des accords gouvernementaux et d'autres relatifs au partenariat public-privé dans différents domaines de coopération, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Animées par la volonté de développer un partenariat économique mutuellement bénéfique, les deux parties ont convenu de renforcer la coopération dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, le tourisme, la santé, la formation professionnelle et les énergies et mines.

Nasser Bourita et Shirley Botchwey ont également soulevé l'intérêt d'activer le conseil économique Maroc-Ghana dans l'optique d'encourager les secteurs privés des deux pays à explorer d'autres opportunités d'investissement et de booster des partenariats public-privé à même de servir de modèle de coopération Sud-Sud en Afrique.

D'autre part, les deux parties se sont félicitées des résultats des

élections générales tenues au Ghana, le 07 décembre 2020, qui se sont déroulées dans un climat libre, transparent et dans le respect de la volonté populaire, consacrant un afro-optimisme fondé sur les réformes politiques engagées par le président Nana Akufo-Addo.

Le ministre a tenu à saluer la désignation du Ghana pour abriter le siège du secrétariat général de la Zone de libre-échange continentale africaine ZLECAF et sa récente reconduction à la présidence de la CEDEAO pour un second mandat.

Nasser Bourita a mis en avant l'engagement personnel du président Akufo-Addo en sa qualité de président de la CEDEAO pour la résolution de la crise politique au Mali.

Sur le plan multilatéral, les deux ministres se sont engagés à assurer une meilleure coordination de leurs actions et à s'accorder un soutien réciproque au sein des instances régionales et internationales et de promouvoir le partenariat à un niveau supérieur en matière de paix et de sécurité, conclut le communiqué.

## L'Ethiopie réitère son soutien à la décision 693 de l'UA

L'Ethiopie a loué les efforts sérieux et crédibles déployés par le Maroc pour trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au différend régional autour du Sahara, sous les auspices exclusifs de l'Organisation des Nations unies (ONU) et conformément aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations unies.

Lors d'un entretien, qui a eu lieu mardi par visioconférence, entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, avec le vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, Demeke Mekonnen Hassen, le responsable éthiopien a souligné le soutien de son pays à la décision 693 de l'Union africaine, adoptée au niveau des chefs d'Etat lors du 31ème Sommet, soutenant officiellement le processus des Nations unies à cet égard.

Les deux ministres ont, par ailleurs, examiné au cours de cet entretien les progrès réalisés dans la mise en œuvre de vastes et ambitieux accords de coopération entre les deux pays, indique un communiqué du ministère.

A cet effet, précise la même source, Nasser Bourita et Demeke Mekonnen Hassen ont noté avec satisfaction la trajectoire ascendante des liens bilatéraux, particulièrement depuis la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à Addis-Abeba en 2016, et sont convenus de maintenir cette dynamique dans les domaines prio-

ritaires tels que l'éducation, la formation professionnelle, les infrastructures, l'agriculture, les énergies renouvelables et la coopération décentralisée.

Reconnaissant l'énorme potentiel inexploité du commerce bilatéral, des investissements et de la coopération économique, les deux responsables ont réaffirmé leur engagement commun à développer davantage leur partenariat économique en créant un environnement plus favorable aux investissements mutuels et en encourageant les milieux d'affaires des deux pays à explorer pleinement et à tirer parti des possibilités offertes par leurs marchés en expansion et leurs infrastructures en développement.

A cette occasion, ils se sont félicités de la proposition de création du Conseil d'affaires maroco-éthiopien.

Demeke Mekonnen Hassen s'est, en outre, réjoui de la création de la joint-venture entre l'Etat éthiopien et le groupe OCP qui a mis en place une usine de fabrication d'engrais à Dire Dawa, remerciant le Maroc pour son soutien dans le domaine de l'agriculture. Ce projet, a souligné le ministre éthiopien, est l'exemple parfait d'une coopération Sud-Sud ambitieuse et mutuellement bénéfique.

Les deux parties ont, d'autre part, salué la création de la Coalition pour l'accès à l'énergie durable, dirigée conjointement par le Maroc et l'Ethiopie, qui promeut l'accès universel à une énergie fiable, propre et abordable.

Ils ont également réaffirmé leur forte



détermination à développer et à promouvoir davantage la coopération en matière d'énergies renouvelables entre les deux pays.

Les deux ministres ont aussi mis en exergue l'importance cruciale de la Commission mixte de coopération Maroc-Ethiopie comme mécanisme pour faire progresser le partenariat existant et explorer de nouveaux domaines de coopération. Ils se sont, par ailleurs, accordés sur la tenue de sa première session à une date mutuellement convenable.

Les deux ministres ont échangé sur les principales questions régionales et multilatérales d'intérêt mutuel, constatant la convergence de leurs points de vue concernant les points soulevés.

Ils ont convenu de coordonner et

d'apporter un appui réciproque à leurs candidatures respectives dans les organisations régionales et internationales, dans la mesure du possible, à l'instar des candidatures du Maroc au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2028-2029, à la présidence de la Commission de la fonction publique internationale et au poste de commissaire à l'éducation, à la science, à la technologie et à l'innovation au sein de l'Union africaine et à la candidature de l'Ethiopie à l'ONUDI.

Les deux parties ont appelé à intensifier leur interaction et harmoniser davantage leurs positions au sein des institutions multilatérales appropriées, telles que l'Union africaine et les Nations unies, conclut le communiqué.



## La République d'Irlande va ouvrir une ambassade à Rabat

Le ministre irlandais des Affaires étrangères, Simon Coveney, a affirmé, mardi, que la République d'Irlande se réjouit d'ouvrir une ambassade au Maroc cette année pour "tirer parti du développement des échanges commerciaux avec l'Afrique", rapporte la radio-télévision irlandaise (RTÉ).

Le gouvernement irlandais s'est engagé à ouvrir trois nouvelles ambassades en

Afrique du Nord et de l'Ouest d'ici 2025, y compris à Rabat cette année, écrit RTÉ sur son site. S'exprimant à l'occasion de la Journée mondiale de l'Afrique, Simon Coveney a indiqué que la présence de l'Irlande dans le continent africain va se renforcer dans les années à venir, "à mesure que le commerce et les investissements se développeront dans les deux sens".

Le ministre irlandais des Affaires étran-

gères a, par ailleurs, relevé que l'élection de son pays au Conseil de sécurité des Nations unies "nous a permis d'approfondir notre contribution à la paix et à la sécurité en Afrique". Selon RTÉ, le ministre présentera cette semaine au gouvernement un rapport qui détaillera la première année de mise en œuvre de la stratégie de la République d'Irlande pour l'Afrique.

Le rapport fait ressortir que les expor-

tations de l'Irlande vers l'Afrique se sont élevées à 4,85 milliards d'euros en 2019, soit une augmentation de 36% par rapport à 2018, relève-t-on.

En 2020, l'Irlande est devenue membre de la Banque africaine de développement (BAD) pour soutenir une croissance économique inclusive en Afrique ainsi que la promotion du développement durable dans le continent, rappelle-t-on.

## Nasser Bourita : L'engagement du Royaume se situe à l'intersection de la migration, de l'environnement et des changements climatiques

Sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'engagement du Royaume se situe à l'intersection de la migration, de l'environnement et des changements climatiques, au moyen d'une action intégrée en faveur du développement humain et durable, a affirmé, mardi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Nasser Bourita qui a participé à la 1ère session du Dialogue international sur la migration (IDM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), tenue par visioconférence sous le thème "Accélérer l'action intégrée en faveur du développement durable: migration, environnement et changement climatique", a souligné que l'engagement du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique est, ainsi, le pendant de son engagement sur la question de la migration.

Il a, dans ce sens, mis en avant la politique nationale migratoire, lancée par SM le Roi Mohammed VI et fondée sur des valeurs solidaires et humaines, l'Agenda africain sur la migration, présentée par le Souverain en 2018, en tant que Leader de l'Afrique sur la question de la migration, une vision phare ayant donné naissance à l'Observatoire africain des migrations, inauguré à Rabat en décembre 2020, ainsi que la Conférence internationale de Marrakech de 2018, ayant adopté le Pacte mondial.

Relevant que le discours sur les migrations ne peut plus se limiter aux migrants économiques et aux réfugiés, Nasser Bourita a indiqué qu'"il est une autre catégorie, grandissante, de migrants sur laquelle toute notre attention doit porter : celle des migrants climatiques".

"Les catastrophes naturelles et le réchauffement climatique sont, en effet, le principal déclencheur de nouveaux déplacements internes dans le monde", a-t-il insisté, ajoutant que "si la catégorie des migrants climatiques retient notre attention, ce n'est pas seulement parce qu'elle s'impose par son nombre qui pourrait atteindre 200 à 250 millions d'ici 2050, mais aussi parce qu'elle se distingue par sa

complexité".

"Elle est difficile à quantifier avec précision, car elle s'appuie souvent sur des prédictions. Elle est difficile à qualifier conceptuellement, car elle brouille les frontières entre migrations forcées et volontaires -dont elle se situe à la lisière. Elle est issue de facteurs multiples qui imbriquent le changement climatique avec d'autres facteurs économiques, sociaux et politiques", a-t-il poursuivi, notant qu'il s'agit pour la plupart de déplacements internes ou de migrations régionales, car la migration internationale est souvent inaccessible pour les populations les plus vulnérables au changement climatique.

Évoquant la situation dans le Continent africain, Nasser Bourita a soutenu que l'Afrique, particulièrement impactée par le changement climatique, "est disproportionnellement touchée par le phénomène de la migration climatique et environnementale", citant à titre d'exemple la région du Sahel, qui demeure l'une des régions du monde les plus durement touchées par le changement climatique et qui est aujourd'hui l'épicentre de l'une des crises de déplacement à la croissance la plus rapide au monde, avec près de 1,6 million de déplacés internes et 365.000 réfugiés ayant fui la violence, dont plus de 640.000 en 2020.

"Le lien entre le changement climatique et la paix et la sécurité en Afrique n'est plus à démontrer. La hausse des températures a augmenté le risque de conflits de 11% en Afrique subsaharienne depuis 1980", a-t-il fait savoir, estimant que si cette tendance se poursuit, ce pourcentage pourrait atteindre 54% d'ici 2030, et coûter la vie à 394.000 personnes, notamment en raison du stress hydrique croissant et à la diminution des surfaces agricoles. Il a, dans ce sens, cité les petits États insulaires en développement qui sont confrontés à des défis existentiels du fait des changements climatiques.

"Nous n'avons pas seulement la responsabilité d'agir, mais aussi le devoir de le faire rapidement pour juguler les déplacements liés aux dérèglements climatiques et mitiger les causes des catastrophes natu-



relles et la dégradation environnementale", a insisté Nasser Bourita, précisant que la conviction du Maroc est qu'une action urgente de la communauté internationale devrait être basée autour de trois axes complémentaires, à savoir la protection des personnes déplacées ainsi que la facilitation des déplacements préventifs pour s'éloigner du danger et prévenir des déplacements massifs et brusques.

Il s'agit aussi de la lutte contre le changement climatique, en renforçant les politiques d'adaptation et de résilience, à travers notamment la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) et l'Accord de Paris, a-t-il dit. Et le ministre d'enchaîner que ces 3 axes sont le prolongement de la doctrine dont le Maroc s'est imprégné, afin de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques.

Ainsi, a-t-il précisé, en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, le Maroc est leader mondial, avec une NDC (Contribution déterminée au niveau national) ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 42% à l'horizon 2030, de même que le Royaume a considérablement augmenté la part des énergies renouvelables au cours des dix dernières années et est en voie d'atteindre l'objectif de 52% de capacités d'énergies renouvelables en 2030.

Au niveau régional, le Maroc,

sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, a développé une forte solidarité climatique avec les pays de l'Afrique, a rappelé le ministre, en se référant en particulier à l'organisation du 1er Sommet africain de l'action en faveur d'une co-émergence continentale, l'initiative "AAA"-Adaptation de l'agriculture africaine, l'initiative "3S"-Sustainability, stability and security- lancée conjointement par le Maroc et le Sénégal, qui propose des solutions innovantes à travers des alternatives à la migration forcée, et la Coalition sur l'accès à l'énergie durable ainsi que la plateforme African Youth Climate Hub.

Nasser Bourita a, par ailleurs, souligné que le Maroc, qui se réjouit de faire partie des pays champions de la mise en œuvre du Pacte de Marrakech, propose de tenir, au cours de cette année, une réunion ministérielle des pays champions qui, couronnée d'une déclaration conjointe, viserait la promotion de ce Pacte et la sensibilisation pour la mise en œuvre pleine et effective de ses objectifs.

Il a, d'autre part, affirmé que la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et la gestion de la migration ont cela de mutuel qu'elles partagent les mêmes dénominateurs communs, notant que ces enjeux structurels nécessitent tous une prise de conscience des défis collectifs, une volonté politique et un en-

gagement sincère de tous les acteurs et une gestion basée sur les principes fondamentaux de la responsabilité partagée et du respect mutuel. Le ministre a, dans ce sens, soutenu que la gestion des frontières ne peut faire l'objet d'une externalisation, estimant que les pays de transit n'ont ni la responsabilité d'être des gendarmes ni la vocation d'être des gardes-frontières.

De même, a-t-il poursuivi, la responsabilité en migration ne saurait faire l'objet d'un transfert, relevant que "transférer sa responsabilité, c'est non seulement s'en défaire mais également vider de sa substance la logique même du partenariat. Un partenaire est un associé égalitaire, il n'est ni un bouc-émissaire, ni un adversaire". "Les migrants ne doivent pas faire l'objet d'une instrumentalisation", a-t-il martelé, expliquant que "le chantage émotionnel et les conceptions binaires ne rendent pas service aux migrants".

"Rendre service aux migrants, c'est précisément le contraire. C'est refuser de se complaire dans le cynisme des politiques migratoires qui se résument au renforcement des frontières et à l'augmentation des déportations, du reste souvent sommaires. C'est pour des politiques migratoires inclusives, envisager des voies de migration régulière, au risque, sinon, d'encourager elles-mêmes ce qu'elles prétendent combattre", a-t-il conclu.

Habib El Malki tient une réunion avec les présidents des groupes et groupement parlementaires

## Rejet total des déclarations attentatoires à notre intégrité territoriale et de celles qui ignorent délibérément le rôle positif joué par le Maroc dans le règlement des questions migratoires et sécuritaires

Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a tenu, lundi à Rabat, une réunion avec les présidents des groupes et du groupement parlementaires axée sur les derniers développements des relations maroco-espagnoles et de la question palestinienne, ainsi que sur des points ayant trait au plan d'action législatif et de contrôle de la Chambre.

Au début de cette réunion, le président et les composantes de la Chambre ont rappelé les causes de la crise actuelle dans les relations maroco-espagnoles, déclenchée suite à l'entrée du dénommé Brahim Ghali sur le sol espagnol avec une identité usurpée et un faux passeport, sans que Madrid n'en informe Rabat, indique un communiqué de la première Chambre. Il s'agit, selon l'ensemble des

participants, d'une provocation et d'un acte inamicale à l'endroit du Maroc, qui entretient avec l'Espagne de nombreuses formes de coopération sécuritaire, économique et politique, ajoute-t-on de même source.

Au lieu de fournir des réponses au Maroc sur cette question et de préserver la qualité des relations bilatérales, la diplomatie espagnole persiste à faire montre d'ambiguïté et à inscrire la crise dans la durée, d'autant plus que le dénommé Brahim Ghali est recherché par la justice du pays ibérique, relève le communiqué, ajoutant que cet acte aggrave la situation et menace l'avenir de ces relations.

Les intervenants se sont élevés aussi contre les déclarations qui portent atteinte à l'intégrité terri-

toriale du Maroc et celles qui ignorent délibérément le rôle positif que joue le Maroc dans le règlement des problématiques internationales, en particulier les questions migratoires et sécuritaires.

Les composantes de la Chambre ont fait également part de leur étonnement face aux déclarations "sans précédent" qui tentent de sortir cette crise de son contexte et qui soulèvent des questions dans une tentative désespérée d'impliquer dans cette question l'Union européenne, dont les pays membres entretiennent avec le Maroc une relation de respect, d'estime et de coopération réciproque", ajoute le même source.

Sur un autre volet, le président et les composantes de la Chambre ont rappelé la place de la cause palestinienne dans le cœur des Marocains, et

le soutien du Maroc, Roi, gouvernement et peuple, au peuple palestinien dans toutes les étapes difficiles. Les participants ont également rappelé les positions du Maroc à l'égard des événements récents dans les territoires palestiniens, soulignant le rôle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, et ses efforts continus pour désamorcer la situation et en soutien aux droits légitimes du peuple palestinien à la liberté, à la dignité, et à l'établissement de son Etat indépendant. Par ailleurs et dans le cadre de l'organisation des travaux de la Chambre, la réunion a débattu de questions ayant trait au contrôle et au renforcement de ses mécanismes. La réunion a également examiné le plan d'action législatif de la Chambre.

## “El Imparcial” appelle l'Espagne à faire preuve de courage et de clarté

Pour le journal électronique espagnol, Madrid doit redresser une situation provoquée par sa décision d'héberger Brahim Ghali

Le gouvernement espagnol doit faire preuve de "courage et de clarté" dans le traitement de l'affaire du dénommé Brahim Ghali, chef des milices du Polisario, qui doit répondre de ses actes devant la justice, affirme, mardi, le journal électronique espagnol "El Imparcial".

"Le gouvernement espagnol ne peut plus rester dans l'ignorance face à la gravité du conflit diplomatique" avec le Maroc après la "décision maladroite d'accueillir de manière secrète le chef du Polisario avec un faux passeport", écrit le site

espagnol dans un article sous le titre "Le gouvernement cache la rupture totale des relations avec le Maroc".

"Le gouvernement espagnol n'assume toujours pas la gravité de la crise diplomatique avec le Maroc", fait observer le portail espagnol, assurant qu'il "est temps que Pedro Sánchez reprenne la situation en main et tente de rétablir les relations bilatérales avec notre voisin du Sud".

Après la décision d'accueillir le dénommé Brahim Ghali en catimini, "la responsabilité incombe à notre gouvernement pour mettre en place un

plan d'action diplomatique réussi afin de rétablir des relations aujourd'hui presque rompues", souligne "El Imparcial".

Pour commencer, selon la publication, l'Espagne doit affronter cette crise avec "courage et clarté" pour redresser une situation provoquée par sa décision d'héberger un individu poursuivi par la justice, insistant sur le fait que le dénommé Brahim Ghali doit comparaître devant le juge de l'Audience nationale, la plus haute juridiction pénale espagnole, pour répondre des graves accusations qui pèsent sur lui.

## La justice espagnole rend trois arrêts dans l'affaire Brahim Ghali

La justice espagnole a rendu, mardi 25 mai, trois nouveaux arrêts contre le chef du Polisario Brahim Ghali, entré dans le pays pour se faire soigner du coronavirus, indique le journal espagnol "El Mundo". La première décision concerne «le rejet d'une demande d'arrestation du nommé Brahim Ghali», interné dans un hôpital espagnol pour traitement depuis le mois dernier. Ce qui a provoqué la colère au Maroc.

Selon la même source, la deuxième décision consiste à notifier au chef du Polisario une plainte pour «génocide» et autres crimes que le juge Piedraz a requalifié il y a quelques jours, notamment après avoir reçu confirmation par la police de l'admission de l'accusé à l'hôpital «Logroño».

Le juge a insisté sur le fait que Brahim Ghali doit désigner un avocat pour le représenter dans cette affaire le premier juin devant la Cour nationale.

Selon El Mundo, ce dernier devra répondre suite à la plainte déposée par l'Association sahraouie pour la défense des droits de l'Homme.

Quant à la troisième décision, il s'agit de demander à l'administration de l'hôpital «Logroño» dans lequel se trouve Brahim Ghali de se préparer à organiser une vidéoconférence, au cas où l'accusé resterait sur place et que les enquêteurs seraient incapables de l'amener personnellement à comparaître devant le tribunal mardi prochain.

Des groupes de défense des droits de l'Homme et des Sahraouis accusent Brahim Ghali et d'autres dirigeants du Polisario de «génocide, de meurtres, de terrorisme, de tortures, de viols et d'implications dans des disparitions forcées».

Pour sa part, le journal El País rapporte que le chef du Polisario a accepté de comparaître devant la justice espagnole à travers une vidéoconférence.

De son côté, Masoud Ramadan, président de l'Association sahraouie pour la défense des droits de l'Homme, a déclaré que "la comparution de Brahim Ghali devant le tribunal, que ce soit en direct ou par liaison vidéo, est une bonne nouvelle pour les victimes du Polisario".

Il a poursuivi: "Le juge Pedraz n'a pas procédé, comme nous l'avions demandé, à la confiscation de son passeport, ni à restreindre ses déplacements ou à l'empêcher de quitter le territoire espagnol."

La justice traite avec beaucoup de prudence ce dossier, essayant de protéger les intérêts de l'Etat espagnol.

Ahmadou El-Katab

## Fermin Bocos, journaliste et écrivain espagnol

### L'accueil du chef du Polisario est une erreur politique sans précédent



reur politique sans précédent » dans l'histoire de l'Espagne, souligne le journaliste et écrivain espagnol Fermin Bocos.

«Il n'y a pas de précédent dans le monde de la diplomatie espagnole d'une erreur politique comme celle commise par Mme Gonzalez Laya, ministre des Affaires étrangères, qui, en protégeant et en justifiant l'accueil en Espagne de Brahim Ghali, chef du front Polisario, a provoqué une crise politique aiguë avec le Maroc», affirme Fermin Bocos dans un article d'opinion publié, mardi, dans plusieurs supports médiatiques espagnols dont l'agence «Europapress» sous le titre «Un cas d'école». Fermin Bocos, auteur de plusieurs ouvrages et ancien journaliste à la radio «Cadena Ser» et à la télévision espagnole (TVE), a critiqué le «manque d'expérience» de la diplomatie espagnole pour gérer une crise dans un contexte de «réalités géopolitiques

complexes au Maghreb», estimant que l'Espagne «s'est laissée mener par l'Algérie, un pays qui a une longue tradition d'adversité envers ses voisins marocains».

Quel était l'objectif de la ministre des Affaires étrangères, Arancha Gonzalez Laya, lorsqu'elle a facilité l'arrivée en Espagne d'un personnage qui a déclaré une guerre ouverte au Maroc? s'interroge l'auteur de l'article. La ministre n'a pas pris note de ce que signifie en termes politiques la décision des Etats-Unis de reconnaître la souveraineté du Maroc sur le Sahara?, se demande-t-il. Après avoir mis l'accent sur les côtés sombres de l'entrée illégale de Brahim Ghali en Espagne, le journaliste et écrivain espagnol a critiqué le gouvernement de Pedro Sanchez pour avoir mené «un exercice aussi risqué d'équilibre diplomatique avec des réactions politiques évidentes et donc prévisibles».



# Vivement l'allègement !



Il fut un temps où voyager sans restrictions était d'une banalité sans nom. Mais aujourd'hui, en pleine pandémie, les déplacements interviennent du parcours du combattant. Du moins pour le moment. En effet, l'adoption d'une attestation de vaccination numérique par le gouvernement, destinée à rétablir la liberté de circulation sur le territoire national, est une hypothèse qui prend forme doucement mais sûrement. Certes, à l'heure où l'on écrit ces lignes, le projet de certificat numérique de vaccination n'en est qu'à la phase d'étude, mais il semble prometteur et il serait surprenant que des obstacles entravent son adoption.

A ce jour, 4,8 millions de citoyennes et citoyens marocains sont presque totalement immunisés contre le Sars-Cov-2 après avoir reçu une double injection du vaccin anti-Covid-19. Soit près de cinq millions de Marocains qui peuvent disposer dès à présent de leur attestation de vaccination. Document aisément téléchargeable sur la plateforme Liqahcorona.ma. Mais à cette certitude, s'oppose l'incertitude des personnes immunisées. Et pour cause, en l'absence d'une communication de l'exécutif sur le sujet, le flou demeure entier.

On croit savoir qu'une réunion tenue à Rabat en début de semaine, en présence des représentants des ministères de l'In-

térieur, des Affaires étrangères, de la Santé et du Tourisme, aurait prôné une liberté de circulation nationale conditionnée par un certificat numérique, à l'image de celle accordée par le passeport numérique dans le cadre des voyages internationaux, comme en témoigne le gouvernement espagnol qui souhaite la bienvenue à tous les voyageurs complètement vaccinés. D'ailleurs, d'après la même source, ladite réunion a également permis d'échanger, d'une part, autour de la création d'un co-



**On s'acheminerait vers plus de liberté de mouvement muni, toutefois, du précieux certificat de vaccination**

mité mixte pour le traitement de l'interopérabilité et de la reconnaissance mutuelle des certificats marocain et européen, et d'autre part, sur la possibilité de délivrer le certificat de circulation dans le cas de tests PCR négatifs, fournis par les laboratoires agréés par les autorités sanitaires du Royaume. La présence du ministre du Tourisme lors de cette réunion n'y est pas étrangère, alors que nous sommes à l'aube d'une saison estivale synonyme de bouffées d'oxygène pour un secteur touristique à l'asphyxie.

Une chose est sûre, l'adoption d'une attestation de vaccination numérique est attendue fébrilement par la population. Mais en amont, le ministère de la Santé et notamment sa cellule de communication, ont encore du pain sur la planche. Certains couacs techniques sont à déplorer. Plusieurs citoyennes et citoyens ont exprimé leur étonnement une fois l'attestation imprimée. Avec en ligne de mire, le QR Code, parfois illisible en version PDF. Un bémol de taille, car cette technologie est garante de l'authenticité de l'attestation numérique présentée. Attestation qui contient à la fois les données d'identité, les données de vaccination, et donc les données d'authentification, en l'occurrence le QR Code.

Si l'on met de côté ces problèmes d'ordre technique, le certificat de vaccina-

tion a de beaux jours devant lui. Les tests PCR aussi. D'autant que la situation épidémiologique est en constante amélioration. D'après le bilan bi-mensuel présenté mardi par le ministère de la Santé, une baisse de cas COVID+ (-29,8%) a été enregistrée du 10 au 23 mai courant. Idem pour les cas actifs, qui chutent de 31% pour s'établir à 2.595 cas, contre 3.878, entre le 26 avril et le 9 mai. Le bilan présenté par le chef de la division des maladies transmissibles à la direction de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Abdelkrim Meziane Belfkih, souligne également une baisse du nombre de décès (-7,7%), de cas critiques ou sévères (-16%, 187 contre 218) ou encore des patients sous intubation (-50%).

Mais il est encore trop tôt pour crier victoire. Le taux de positivité est en légère hausse. Il est passé ces deux dernières semaines de 2,5% à 3,13%. La région de Casablanca-Settat dont le taux de positivité s'établit à 8,2% est pointée du doigt. Mais dans l'ensemble, il paraît évident que le virus s'essoufle et sa course folle plus proche de la fin que du début. En somme, il y a de plus en plus d'espoir dans une vie où la liberté n'est plus enchaînée. Le certificat de vaccination numérique en est une pierre fondatrice.

Chady Chaabi



## Origine du Covid-19 : *La théorie du laboratoire chinois relancée aux Etats-Unis*



considération équitable".

Les deux théories "doivent être considérées sérieusement jusqu'à ce que nous ayons suffisamment de données", ont-ils estimé, en demandant que "les agences de santé publiques et les laboratoires de recherches ouvrent leurs données au public".

Déterminer comment le virus, qui a fait plus de 3,4 millions de morts dans le monde, est passé à l'homme est jugé crucial pour tenter d'empêcher la prochaine pandémie.

Aux Etats-Unis, l'hypothèse d'une fuite du virus du laboratoire chinois avait jusqu'ici surtout été alimentée par l'administration de Donald Trump. "Maintenant, tout le monde reconnaît que j'avais raison quand j'ai très tôt déclaré Wuhan comme la source du Covid-19", a triomphé l'ex-président américain dans un communiqué lundi. "Pour moi c'était évident depuis le début."

Beaucoup d'experts restent toutefois plus prudents. Un accident de laboratoire "est une possibilité qui existe", a déclaré il y a deux semaines Anthony Fauci, éminent immunologue et conseiller de la Maison Blanche, lors d'une audition au Sénat.

Le même jour, lors d'un événement public, il lui était demandé s'il était certain d'une origine naturelle du virus. "Non, je n'en suis pas convaincu. Je pense que nous devons continuer à mener l'enquête sur ce qu'il s'est passé en Chine jusqu'à ce que nous trouvions, du mieux que nous le pouvons, ce qu'il s'est passé exactement", avait-il déclaré.

Mais pour Scott Gottlieb il est probable que la réponse n'apparaisse jamais clairement: "Dans l'hypothèse où (le virus) est effectivement sorti d'un laboratoire chinois --et je ne dis pas que c'est le cas-- on ne le saura jamais sans un lanceur d'alerte ou un changement de régime en Chine", a-t-il jugé.

Longtemps écartée d'un revers de main par la plupart des experts, jugée hautement improbable si ce n'est farfelue, la théorie de l'accident de laboratoire pour expliquer l'origine du Covid-19 est revenue en force ces dernières semaines dans le débat américain. "La liste des personnes soutenant la thèse d'une origine animale n'a pas bougé. Et celle des personnes suggérant que (le virus) a pu sortir d'un laboratoire a continué de s'allonger", a résumé lundi sur CNBC Scott Gottlieb, ancien patron respecté de l'Agence américaine des médicaments (FDA). "Il y a un an", soutenir la thèse animale "faisait grand sens car c'était le scénario le plus probable", a-t-il expliqué. Mais ce qui

est appelé "l'hôte intermédiaire", c'est-à-dire l'animal depuis lequel le virus a été transmis à l'homme, n'a toujours pas été découvert. "Et ce n'est pas faute d'avoir cherché." "La question, pour beaucoup de gens, est la suivante: quand les coïncidences deviennent-elles trop nombreuses?", a-t-il demandé, pointant le nombre croissant de "preuves circonstancielles".

Dimanche, le Wall Street Journal a affirmé avoir eu accès à des informations du renseignement américain inédites, rapportant que trois chercheurs l'Institut de virologie de Wuhan, en Chine, avaient été atteints dès novembre 2019 de "symptômes compatibles à la fois avec ceux du Covid-19 et une infection saisonnière".

La Chine a révélé fin décembre, soit le mois suivant, l'existence d'un foyer de cas de pneumonie à Wuhan à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pékin a démenti les informations du Wall Street Journal, les qualifiant de "totalement fausses".

Après un séjour de quatre semaines à Wuhan en début d'année, une étude conjointe d'experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et chinois a jugé en mars "extrêmement improbable" un incident de laboratoire.

Mais le patron de l'OMS lui-même, Tedros Adhanom Ghebreyesus, avait réclamé une nouvelle enquête sur l'hypothèse de la fuite de laboratoire. Plusieurs pays, dont les Etats-

Unis, avaient exprimé leurs "préoccupations" et réclamé à la Chine de donner "pleinement accès" à ses données.

Une demande renouvelée lundi à l'occasion de la 74e Assemblée mondiale de la santé. Et les appels en faveur d'une enquête plus approfondie se multiplient, y compris au sein de la communauté scientifique.

Mi-mai, une quinzaine d'experts ont publié une tribune dans la prestigieuse revue Science: "Nous avons besoin de davantage de recherches pour déterminer l'origine de la pandémie", ont-ils réclamé.

Les théories d'une origine animale ou accidentelle en laboratoire "restent toutes les deux viables", ont-ils écrit, mais "il ne leur a pas été donnée une

## Le variant indien détecté dans au moins 53 territoires

Le variant du coronavirus détecté en Inde pour la première fois a été officiellement signalé dans 53 territoires, a annoncé mercredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans un rapport.

L'OMS a en outre reçu des informations, provenant de sources non officielles, selon lesquelles le variant B.1.617 a été trouvé dans sept autres territoires, d'après les chiffres de la mise à jour épidémiologique hebdomadaire de l'agence de santé des Nations unies, portant le nombre total à 60.

Selon le rapport, ce variant B.1.617 manifeste une transmissibi-

lité accrue tandis que la gravité des cas concernée est en cours d'étude.

Le nombre de nouveaux cas et de décès du Covid-19 a continué de décroître la semaine passée avec plus de 4,1 million de nouveaux cas et 84.000 décès supplémentaires, soit des baisses respectives de 14% et 2% par rapport à la semaine précédente.

La région Europe de l'OMS est celle qui a enregistré le recul le plus fort de contaminations et de décès sur les sept jours écoulés, suivie par l'Asie du Sud-Est.

Le nombre de cas constatés dans les Amériques, la Méditerranée orientale et la région Afrique

est similaire à celui de la semaine précédente. "Malgré une tendance mondiale à la baisse ces quatre dernières semaines, les cas de Covid-19 et les décès restent élevés et des hausses significatives ont été répertoriées dans nombre de pays à travers le monde", précise le document.

Les chiffres les plus élevés en ce qui concerne les nouveaux cas enregistrés sur les sept derniers jours proviennent d'Inde (1.846.055, en baisse de 23%), d'Argentine (213.046, en hausse de 41%), les Etats-Unis (188.410, en baisse de 20%) et la Colombie (107.590, en baisse de 7%).





# Présidentielle sans suspense en Syrie pour un quatrième mandat Assad

Les Syriens ont voté mercredi dans les régions sous contrôle de Damas pour une présidentielle sans suspense qui doit offrir un quatrième mandat de sept ans à Bachar al-Assad, dans un pays en plein marasme économique ravagé par une décennie de guerre.

Les bureaux de vote ont ouvert à 07H00 (04H00 GMT) selon l'agence officielle Sana, dans les zones tenues par le régime, soit les deux tiers de la Syrie. Ils ont fermé à 19H00 locales. Les résultats pourront être annoncés dans les 48 heures.

Les médias étatiques ont montré des files d'électeurs mobilisés dans différentes régions.

Aux entrées de la capitale Damas et sur les grands axes, un correspondant de l'AFP a constaté un important dispositif sécuritaire. A l'université de Damas, les étudiants venus voter ont scandé les traditionnels slogans pro-Assad: "par notre âme, par notre sang, nous nous sacrifions pour toi Bachar".

Il s'agit de la deuxième présidentielle depuis le début en 2011 d'une guerre impliquant une multitude de belligérants et des puissances étrangères. Né de la répression de manifestations prodémocratie, dans le contexte du Printemps arabe, ce conflit a fait plus de 388.000 morts et poussé à l'exil des millions de Syriens. "Je suis venu voter pour le président Bachar al-Assad. C'est le seul homme qui a tenu bon durant dix années de guerre", a déclaré à l'AFP l'étudiant Kinan al-Khatib, 26 ans. "En vrai, je ne connais pas les autres candidats, je respecte leur candidature, mais mon vote va au président".

Face à M. Assad, deux personnalités considérées comme des faire-valoir: l'ex-ministre et parlementaire Abdallah Salloum Abdallah et un membre de l'opposition toléré par le pouvoir, Mahmoud Marci.

Depuis plusieurs semaines, les portraits du président de 55 ans ont envahi



les lieux publics, notamment à Damas.

Les Etats-Unis et plusieurs grandes puissances européennes sont revenus à la charge mardi, condamnant par avance une élection qui "ne sera ni libre ni juste". "Nous exhortons la communauté internationale à rejeter sans ambiguïté cette tentative du régime Assad pour retrouver une légitimité sans qu'il ne cesse ses graves violations des droits humains", écrivent dans une déclaration commune les ministres des Affaires étrangères américain, allemand, britannique, français et italien.

La loi électorale impose aux candidats d'avoir vécu en Syrie dix ans consécutifs avant le scrutin, ce qui exclut de facto les figures de l'opposition en exil, très affaiblie. Leur principale co-

alition a dénoncé une "mascarade".

Pour ce nouveau septennat dans un pays aux infrastructures en ruines, Bachar al-Assad se présente comme l'homme de la reconstruction, après avoir enchaîné les batailles militaires avec l'appui de la Russie et de l'Iran, ses alliés indéfectibles.

Propulsé au pouvoir en 2000, M. Assad a remplacé son père Hafez, décédé après 30 années d'un règne sans partage.

Pour le président sortant, nul besoin de meeting de campagne ni d'entretiens avec des médias. Avant le scrutin, le chef de l'Etat a toutefois décrété une amnistie pour des milliers de prisonniers.

Plus de 12.000 bureaux de vote ont

été aménagés dans les zones gouvernementales, selon le ministère de l'Intérieur. Et, selon les registres, le pays compte officiellement un peu plus de 18 millions d'électeurs.

Mais avec la guerre qui a morcelé le pays et des millions de réfugiés à l'étranger, le nombre de votants sera en réalité plus bas.

Dans une nation polarisée par la guerre, les régions autonomes kurdes du Nord-Est vont ignorer le scrutin. Tout comme le dernier grand bastion jihadiste et rebelle d'Idlib (nord-ouest), qui abrite quelque trois millions d'habitants. Si les combats ont aujourd'hui baissé en intensité, l'élection de 2021 intervient en plein marasme économique, avec une dépréciation histo-

rique de la monnaie, une inflation galopante, et plus de 80% de la population vivant dans la pauvreté selon l'ONU.

Un récent rapport de l'ONG World Vision évalue à plus de 1.200 milliards de dollars (un peu plus de 1.000 milliards d'euros) le coût économique de la guerre.

En 2014, M. Assad avait obtenu plus de 88% des voix selon les résultats officiels. Le taux de participation dépassait les 73%.

Cette présidentielle était la première élection faisant concourir plusieurs candidats. Auparavant, Bachar et son père Hafez étaient désignés par des référendums, où bien souvent le oui l'emportait à plus de 97% des voix.

## La Russie cautionne l'action du Bélarus, estime Paris



Le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a estimé mardi que la Russie "cautionnait" le détournement d'un avion de ligne par le Bélarus en "banalisant" l'affaire et que

cela affaiblirait le président Vladimir Poutine lors du sommet avec Joe Biden en juin. "J'imagine que l'initiative a été prise de manière autonome (par le président bélarusse Alexandre Loukachenko) mais je

constate aussi que l'absence de réaction de la Russie vaut caution", a déclaré le chef de la diplomatie française sur la chaîne de télévision publique France 2. "Si d'aventure le président Poutine voulait se démarquer du président Loukachenko, il le dirait. Au contraire, il semble bien qu'on banalise (en Russie, ndlr) cet événement qui est un événement très grave", a-t-il ajouté.

Jean-Yves Le Drian a en revanche estimé qu'à ce stade la présence d'agents des services russes à bord de l'avion n'était pas avérée. "Je vois qu'on le dit, je n'en suis pas convaincu pour l'instant et c'est l'enquête qui le dira", a-t-il dit.

Les autorités bélarusses ont envoyé dimanche des chasseurs dans le ciel afin de "recommander" à un vol commercial de la compagnie irlandaise Ryanair reliant Athènes à

Vilnius d'atterrir à Minsk, arguant d'une alerte à la bombe attribuée au mouvement islamiste palestinien Hamas.

Mais à l'arrivée, aucune bombe n'a été trouvée et deux des passagers - Roman Protassevitch, un journaliste bélarusse d'opposition âgé de 26 ans et sa compagne russe, Sofia Sapéga - ont été arrêtés, suscitant une vaste réprobation internationale.

Le Kremlin a "regretté" la recommandation faite par l'Union européenne à ses compagnies d'éviter l'espace aérien du Bélarus pour punir le régime d'Alexandre Loukachenko, relevant que les passagers en seraient pour leurs frais en raison des coûts supplémentaires induits par le contournement du Bélarus. "Je ne suis pas sûr qu'avec ce qui vient de se passer au Bélarus,

le président Poutine arrive en position de force" au sommet avec son homologue américain Joe Biden le 16 juin à Genève, a fait observer Jean-Yves Le Drian. Tout cela n'est "pas très favorable pour lui", a-t-il dit. "L'affaire du Bélarus a inondé l'opinion publique mondiale par sa gravité. C'est quand même énorme, c'est un kidnapping en plein ciel, une piraterie des temps modernes. Tout cela n'est pas acceptable pour l'ensemble de la communauté internationale", a-t-il souligné.

Les sanctions immédiatement prises par les Vingt-Sept contre le Bélarus vont porter leurs fruits parce qu'elles auront un impact financier, a-t-il assuré. "Quand on touche au portefeuille ça marche toujours (...). La Biélorussie va être condamnée à l'isolement. C'est difficile pour elle", a-t-il lancé.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

NOIR	HOMME DE CONFIANCE	NICKEL	DE BAS EN HAUT: HOUYPPE	BUT	PROPRE À LA NUIT	SODIUM TRÈS COURT	ACCIDENT EN PLEIN AIR
BIEN FAIT			PÈPÈRE RAYON				
				LAC DU SOUDAN CUBE		FORME D'AVOIR OR	
POMPE CENTIME		DÉMONSTRATIF	CEINTURE MÉDICALE	CARRÉ DE DAMES			
				NON-DIT PHYSICIEN ÉCLAIRÉ		FAIT UN TOUR À L'ŒIL	
TERME CHOISI LETTRES DE ROME			SUPPLÉMENT DE FRAIS	APERÇU		DÉMONSTRATIF	
FAÇON DE MARCHER	VOIX DÉTOURNÉE	DÉPASSE					FAREIL
		LETTRES DE TIFLET		LETTRES DE LYON		MORCEAU DE TARTE	
MAUVAISE CHUTE				ÉTEINT AMI DÉVOUÉ			
QUARTIER DE CAEN		COGNÉ DANS LE NEZ	NOTE		ARTICLE	ARTICLE ESPAGNOL	
	COPAIN DONNE LE CHOIX				ARTICLE APERÇU	AVANT LA MANIÈRE POSSESSIF	EST TRADUIT EN ANGLAIS
MÉTAL LA TOTALITÉ				COMPTE DOUBLE			
ROULÉE			COLLE FORTE		AMAS		

Solution mots flechés d'hier

CLASSIF. EP.	M	LETRES EN PONDAT	ENROULEZ	S	ANONYME	EN POINTE	ANCIENNE	LETTRE	D	PROFOND	SAINT
NET EN	O	R	N	E	A	R	G	E	N	T	
PLANCIE METAL	U	T	I	L	I	S	E	O	U		
	O	R		E	C	S	T	A	S	Y	
OPIONS: RÉGIE	I	O	L	E	C	R	U	A			
	P	R	E	A	U	T	O	I	D	U	
ÉPARGNE: BOUTIC	I	M	M	E	U	B	L	E			
	L	A	P	S	I	S	U	C	R	E	
ÉTAGE DE TAPIS	C	S	E	L	S	T	O	C			
	E	T	E	X	I	G	E	A	U	R	
IF	E	T	A	I	O	T	A				
ALORS	U	S	A	E	G	É	R	I	E	S	
TRAVAIL	R	A	S	E	E	T	E	T	E	E	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâidi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelrah khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des EA.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE  
130 / 64

**Site web:**  
www.libe.ma

f Journal Libération  
t Libération Maroc

  
2017  
www.ojd.ma



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Une mayennais e qui n'habite pas Mayenne.
- II. Modèle de sagesse - A perdu son shah.
- III. Bloque - Ivan, Pierre, Nicolas et les autres.
- IV. Colonie des Phocéens - Un demi-mal pour le petit - Note.
- V. Prend du bon temps - Pour ce faire, il faut parfois un livre pour retrouver la ligne.
- VI. Vachement utile pour un verbiercruiste - Vieux supplice - Jamais comme avant.
- VII. Finit toujours le dernier et même le premier - Boîte de fer.
- VIII. Près de Blair - Femme de lettres.
- IX. Utile pour la couturière.
- X. Couper les pavillons.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Angevine ou mayennaise.
- 2. Mieux faites.
- 3. Porte un costume la nuit - Un sac en vrac.
- 4. Collectionne les bougies - Beau tahitien.
- 5. Fait tapisserie - Pas un PC - Service à l'écoute.
- 6. En Géorgie.
- 7. Palmipède - On peut y tailler une bavette.
- 8. Ne peut pas blairer Blair - Polype.
- 9. Une spécialiste de la mise en boîte.
- 10. Charmer.

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	S	A	M	O	T	H	R	A	C	E
II	C	R	I	S	P	A	T	I	O	N
III	O	T	E	S		I	L	E	U	S
IV	L	I	S	E	R	E		S	T	O
V	A	S		U	I		U		A	R
VI	R	A	I	S	O	N	N	E		C
VII	I	N	N	E	S		A	C	H	E
VIII	S	A	C	S		M	U	R	A	L
IX	E	L	A		V	E		O	I	E
X	R	E	S	T	O	R	O	U	T	E

### Grilles de sudoku

**Facile**

				5				2
1	7			3		4		
2	3				6	7	8	
			9	1			4	3
	9		3	6	4			5
3	4			5	2			
	1	7	4				3	8
		3		8			9	7
6			5					

**Moyen**

8	2			3				5
	5				9			
	7	9	5	8		3		
		8		4		7		
	1		6		8		3	
		5		2			1	
		4		5	7	8	9	
			4				7	
	9			6			4	3

**Difficile**

2		8	5					
				6				
		5		3	7	1		6
	3	2		8				
5								1
				7		2	9	
4	9	1	5		8			
				4				
					6	3		7

**Expert**

2	4				7		9	
			3	2		6		
				1				2
			8				9	
	8	9					3	5
		7			3			
1				9				
		5		8	6			
	7	1					6	4

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

8	9	5	4	1	3	2	6	7
7	4	6	2	9	8	1	3	5
1	3	2	5	6	7	8	4	9
9	6	8	3	7	1	5	2	4
5	2	3	8	4	9	6	7	1
4	1	7	6	2	5	3	9	8
6	7	4	1	8	2	9	5	3
3	8	9	7	5	6	4	1	2
2	5	1	9	3	4	7	8	6

**Moyen**

7	4	2	8	9	1	5	6	3
8	9	5	3	7	6	4	2	1
6	1	3	5	4	2	7	9	8
1	5	6	4	3	9	8	7	2
2	3	8	7	1	5	6	4	9
4	7	9	6	2	8	1	3	5
9	8	7	2	5	4	3	1	6
3	6	1	9	8	7	2	5	4
5	2	4	1	6	3	9	8	7

**Difficile**

2	4	5	8	3	1	7	9	6
7	8	3	9	4	6	5	2	1
6	9	1	5	7	2	8	4	3
9	3	4	7	2	5	6	1	8
1	7	6	4	8	9	2	3	5
8	5	2	6	1	3	9	7	4
3	6	9	1	5	7	4	8	2
5	2	8	3	9	4	1	6	7
4	1	7	2	6	8	3	5	9

**Expert**

7	2	1	9	4	3	8	6	5
3	5	9	1	6	8	7	4	2
4	6	8	7	5	2	3	1	9
9	3	7	4	8	1	5	2	6
6	8	2	5	7	9	4	3	1
5	1	4	2	3	6	9	7	8
2	7	5	6	9	4	1	8	3
8	9	6	3	1	7	2	5	4
1	4	3	8	2	5	6	9	7

# Economie

L'Etat garantit  
96.000 prêts pour  
près de 67 MMDH  
en appui aux  
entreprises

Un total de 96.000 prêts ont été garantis par l'Etat pour un montant de près de 67 milliards de dirhams (MMDH), notamment dans le cadre des programmes "Damane Oxygène" et la "garantie auto-entrepreneurs Covid-19", a indiqué, en début de semaine à Rabat, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou.

"En ce qui concerne le soutien à la trésorerie des entreprises, il a été procédé à la mise en place de Damane Oxygène, de la garantie auto-entrepreneurs Covid-19. A ce jour, un total de 96.000 prêts ont été garantis par l'Etat pour un montant de près de 67 MMDH", a indiqué le ministre dans sa réponse à une question orale autour des "mesures prises par le gouvernement pour surmonter les effets négatifs de la pandémie sur l'économie nationale et les finances publiques", présentée par le groupe de la justice et du développement à la Chambre des représentants.

M. Benchaâbou a, dans ce sens, rappelé que le Royaume, sous la sage conduite de S.M le Roi Mohammed VI, a adopté une approche globale et proactive pour faire face à l'impact social et économique du Covid-19, citant la création d'un compte spécial du trésor pour la gestion de cette pandémie et du Comité de veille économique (CVE), rapporte la MAP.

En outre, le ministre a fait savoir que "23 MMDH ont été dépensés de ce fonds pour soutenir les ménages bénéficiant et non bénéficiant du régime d'assistance médicale (Ramed), 3 MMDH alloués au ministère de la Santé et nous finançons toujours jusqu'à présent les dépenses de vaccination".

Il a aussi souligné la mise en œuvre de l'ambitieux plan de relance de l'économie nationale, précisant qu'en matière d'appui aux entreprises impactées par la Covid, huit contrats-programmes ont été signés en faveur de certaines branches d'activités vulnérables et dont les mesures de soutien afférent ont été prolongées au 30 juin prochain.

## Les budgets des collectivités territoriales restent excédentaires

Les comptes des collectivités territoriales demeurent excédentaires à fin novembre 2020 et en comparaison avec la même période de l'année 2019, selon les chiffres publiés par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

« Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3,1 milliards de dirhams (MMDH) à fin novembre 2020 contre un excédent global de 6 milliards de dirhams (MMDH) enregistré un an auparavant », indique la TGR dans son bulletin mensuel de statistiques des finances locales de novembre 2020.

Comme le précise la Trésorerie générale de même source, cet excédent tient compte d'un solde positif de 769 MDH déposé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

A titre de rappel, à fin octobre 2020, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales avait dégagé un excédent global de 3 milliards de dirhams (MMDH) à fin octobre 2020 contre un excédent global de 5,6 milliards de dirhams (MMDH) enregistré un an auparavant ».

Cette évolution tenait compte d'un solde positif de 647 MDH déposé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 5,6 milliards de dirhams (MMDH) enregistré un an auparavant, relevait la TGR dans son Bulletin mensuel de statistiques des finances locales d'octobre 2020.

Un mois plus tôt, à fin septembre, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laissait apparaître un excédent global de 2,7 milliards de dirhams (MMDH), contre un excédent global de 5,2 milliards de dirhams (MMDH) enregistré un an auparavant,



ravant, tenant compte d'un solde positif de 647 MDH déposé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

A noter qu'à fin novembre 2020 et en comparaison avec la même période de l'année 2019, les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 33,3 milliards de dirhams (MMDH) à fin novembre en diminution de 15,9% par rapport à fin novembre 2019.

A en croire la TGR, cette évolution résulte de la baisse de



Les recettes ordinaires accusent tout de même une baisse de 15,9% à fin novembre 2020

17,1% des recettes transférées, de 9,9% des recettes gérées par l'Etat et de 16,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Pour leur part, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 32,4 milliards de dirhams (MMDH), en baisse de 7,4% par rapport à leur niveau à fin novembre 2019.

A propos des dépenses ordinaires, la Trésorerie générale indique qu'elles ont « atteint 20,4 milliards de dirhams (MMDH), soit une diminution de 4,1% en raison de la baisse de 10,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 0,4% des dépenses de personnel et de 5,5% des charges en intérêts de la dette ».

Dans son bulletin de statistiques des finances locales, la TGR note également une diminution de 15,2% des dépenses d'investissement des collectivités territoriales qui se sont établies à 10.545 MDH à fin novembre 2020 contre 12.433 MDH à fin novembre 2019.

Précisons que la diminution

des émissions au titre des programmes nationaux (-988 MDH), des projets intégrés (-488 MDH), des acquisitions mobilières (-372 MDH) et des acquisitions immobilières (-151 MDH) expliquent cette baisse.

Dans la rubrique «Financement», l'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2020, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.233 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.463 MDH et la reconstitution des excédents pour 3,9 milliards de dirhams (MMDH). L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2020, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.233 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.463 MDH et la reconstitution des excédents pour 3,9 MMDH.

Il est à noter que les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 46,4 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2020 (3,1 MMDH).

Alain Bouithy

## Settat devrait produire cette année plus de 6 millions de quintaux de céréales



La direction provinciale de l'agriculture de Settat prévoit une production de céréales de plus de 6 millions de quintaux, au titre de la saison agricole 2020-2021.

Une production de 6.280.000 quintaux de céréales (blé dur, blé tendre et orge) est prévue cette année dans la province de Settat, a affirmé le directeur provincial de l'agriculture à Settat, Mohamed El Mkadmi.

Cette récolte est répartie, selon les premières prévisions, entre blé tendre (21,8 quintaux par hectare), blé dur (21 quintaux par hectare) et orge (17 quintaux par hectare), a-t-il précisé, dans une déclaration à la MAP.

Cette bonne récolte prévue est imputée, selon le directeur provincial, aux importantes

précipitations pluviométriques, marquées par leur régularité et leur bonne répartition géographique, dont le volume a atteint 298 mm, soit une hausse de 181% par rapport à celui de l'année précédente et une très légère baisse de 3% en comparaison avec une année moyenne, a-t-il ajouté. Les importantes et régulières précipitations enregistrées cette année ont eu un effet bénéfique sur différentes cultures et la nappe phréatique dans la province qui se caractérise par une bonne production des céréales (blé dur, blé tendre et orge), s'est félicité M. El Mkadmi.

La superficie consacrée à cette culture s'élève à 313.000 hectares, dont 105.920 dédiés au blé tendre, 101.625 au blé dur et 105.690 à l'orge, a-t-il fait savoir.





## Managem améliore son chiffre d'affaires de 14% au premier trimestre

Le chiffre d'affaires (CA) de Managem s'est établi à 1,256 milliard de dirhams (MMDH) à fin mars 2021, en progression de 14% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette évolution s'explique, notamment, par la hausse importante des cours moyens de vente de l'ensemble des métaux produits par le groupe et l'augmentation de la production du cobalt provenant de la mine de Bou-Azzer et la consolidation des productions de cuivre et de zinc, indique Managem dans un communiqué sur ses indicateurs trimestriels.

Elle s'explique également par la commercialisation de la production de cathodes de cuivre attribuée à Managem en provenance de la mine de Pumpi en République Démocra-

tique du Congo, relève la même source.

Toutefois, ces retombées positives ont été atténuées par le repli des productions d'argent et d'or en raison de perturbations opérationnelles conjoncturelles, relève le communiqué.

Pour soutenir sa stratégie de croissance, Managem a réalisé un CAPEX de 547 millions de dirhams (MDH) à fin mars 2021, en particulier pour les investissements de construction du projet aurifère de Tri-K en Guinée dont le démarrage est prévu en 2021.

Pour sa part, l'endettement net s'est établi à 5,091 MMDH, en baisse de 411 MDH par rapport à fin 2020, marqué par l'amélioration des cash-flow du groupe.

## La généralisation de l'AMO au profit des travailleurs indépendants en marche

Les commerçants, les agriculteurs, les artisans traditionnels, les transporteurs et les professionnels libéraux pourront bénéficier de la couverture médicale, après seulement un mois de leur inscription et paiement des cotisations auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), a indiqué, lundi à Rabat, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâbou.

Répondant aux questions des groupes parlementaires au sujet "des mesures prises pour la mise en œuvre du chantier de généralisation de la protection sociale", lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, M. Benchaâbou a rappelé l'adoption, par le Conseil du gouvernement, du projet de loi 98.15 relatif au régime de l'assurance

maladie obligatoire de base (AMO) pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, rapporte la MAP.

Ce texte de loi vise à simplifier les procédures d'inscription et de paiement des cotisations, à réduire la durée indispensable au démarrage des prestations de six à un seul mois, a précisé le ministre, faisant également état de l'adoption du projet de loi amendant la loi 99.15 instituant un régime de pensions pour ces mêmes catégories.

Toutes les mesures à caractère légal ont été prises en vue d'une mise en œuvre fluide et efficace du chantier de généralisation de la couverture médicale au profit des travailleurs indépendants, a-t-il assuré, notant qu'un ensemble de projets de loi a été élaboré et sera soumis à la procédure d'adoption.

Il s'agit particulièrement, a soutenu M. Benchaâbou, du projet de loi-cadre portant sur la réorganisation du système sanitaire pour accueillir les citoyens qui bénéficieront de l'AMO et du projet de loi amendant la loi 131.13 relative à l'exercice de la médecine.

Parallèlement, il a fait savoir que les commerçants, les professionnels, les travailleurs indépendants, soumis au régime de contribution professionnelle unique (CPU) ou de l'auto-entrepreneur, ont commencé, effectivement, à profiter de l'AMO.

Des efforts ont été consentis, à cet égard, en vue de garantir l'adhésion de ces catégories et leur permettre de bénéficier de cet im-



portant chantier social, a ajouté M. Benchaâbou, mettant l'accent sur deux mesures phares, dont la non-application des sanctions pendant cette période transitoire, compte tenu qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un projet à caractère social. La seconde mesure, selon le ministre, concerne l'intensification des campagnes de communication avec la participation de la CNSS, ainsi que les représentations locales de professionnels et de commerçants, outre l'organisation de rencontres avec les différents médias nationaux. Il est également

question de la diffusion de vidéos de sensibilisation au niveau des différentes plateformes de médias sociaux, a-t-il dit.

M. Benchaâbou a, en outre, relevé que la campagne de communication intensive avec les associations professionnelles a démontré une mécompréhension du régime de la CPU, notant qu'après avoir fourni les explications nécessaires sur la base des demandes de clarification exprimées par les professionnels, ces derniers ont répondu favorablement à l'adhésion pour bénéficier d'une assurance maladie obligatoire (AMO).

A cet effet, le ministre a fait savoir que l'indicateur essentiel qui traduit le taux d'adhésion est mesuré par le pourcentage des adhérents parmi les professionnels déposant leurs déclarations annuelles. Ce chiffre avoisine aujourd'hui 80%.

Il a, par ailleurs, affirmé la prédisposition de la Direction générale des impôts (DGI) à interagir positivement avec toutes les propositions visant à améliorer le régime de la CPU et ce, dans le cadre d'une approche participative, à la lumière des résultats d'une étude d'évaluation de ce régime.



**Les commerçants, les agriculteurs et les artisans bénéficieront de la couverture médicale un mois après le paiement des cotisations**

## Signature d'une convention entre l'USMS et la Mutuelle centrale marocaine d'assurances

L'Université Sultan Moulay Slimane (USMS) et la Mutuelle centrale marocaine d'assurances ont signé une convention-cadre de partenariat, dans le cadre du renforcement de la collaboration au service des projets d'intérêts communs.

Plusieurs actions sont prévues dans le cadre de cet accord, à savoir permettre aux étudiants de l'université de bénéficier de l'assurance responsabilité civile scolaire incluant une assurance pour les stages de fin d'étude et proposer aux administrateurs et enseignants de l'université des produits d'assurances dommages automobile et

multirisque habitation, indique l'USMS dans un communiqué.

La présente convention présente également aux étudiants une panoplie d'avantages, en l'occurrence la garantie RC scolaire qui couvre les étudiants pour ce qui est de leur responsabilité civile relative aux dommages corporels et matériels, à l'intoxication alimentaire et au recours des tiers, rapporte la MAP.

Elle offre aussi des indemnités contractuelles supplémentaires, à savoir le décès, l'incapacité permanente, les frais médicaux et pharmaceutiques, la prothèse dentaire, la lunetterie et le transport sani-

taire, précise le communiqué.

Le communiqué fait, en outre, savoir que cette convention-cadre de partenariat est étendue aussi aux sorties hors établissement organisées sous le contrôle de l'administration sur le territoire national, aux stages effectués par les étudiants, notant qu'elle s'exerce aussi au cours ou à l'occasion de la vie estudiantine y compris études, pause, activités éducatives, récréatives de l'établissement ou organisées par lui et du trajet que les étudiants assurés effectuent entre leur domicile et leur lieu d'activité et vice versa.



# Art & culture

## Tournage de films étrangers au Maroc

*L'homme qui murmure à l'oreille des chevaux du 7<sup>ème</sup> Art*



Joël Proust, ancien cascadeur et chorégraphe équestre de blockbusters comme "Alexandre" d'Oliver Stone ou "Kundun" de Martin Scorsese, prépare ses étalons en vue de la reprise des tournages au Maroc après une longue traversée du désert en raison de l'épidémie de coronavirus.

Les bruits de sabot des chevaux en route pour l'entraînement au paddock rompent le calme du centre équestre situé à l'entrée de la capitale touristique Marrakech, exsangue après quinze mois de frontières fermées pour raisons sanitaires.

Faire le mort, partir au galop ou simplement marcher au pas... Les barbes arabes, frisons hollandais et purs-sangs espagnols suivent à la voix les directives de l'instructeur, ton ferme, silhouette longiligne moulée dans son tee-shirt et son jodphur. Installé au Maroc depuis les années 80, le Français de 65 ans chorégraphie les scènes d'action équestre des plus grands films qui y sont tournés, tels "Kingdom of Heaven" (Ridley Scott, 2005) ou la "Momie" (Stephen Sommers, 1999) "avec plus de 200 chevaux galopant à toute vitesse". Il a appris à monter "à des acteurs comme Johnny

Depp ou Robert Pattinson" - pour "Waiting for The Barbarians" de Ciro Guerra. "Nous espérons que le pays va ouvrir ses frontières, sinon ça va être compliqué", s'inquiète-t-il.

Joël Proust prépare trois grandes productions internationales parmi lesquelles "L'Alchimiste". Le tournage de cette production américaine adaptée du best-seller éponyme de l'écrivain brésilien Paulo Coelho doit commencer à la mi-juillet sous la direction de Kevin Scott Frakes.

Ses chevaux participeront à des scènes de bataille, il dresse aussi des dromadaires ramenés du désert pour des scènes de caravanes.

L'année 2020 a été particulièrement "difficile": "on a fait une pub pour le tourisme marocain et un seul film alors que d'habitude on en fait dix par an", dit-il.

Le Français accueille des stages, gère les centres équestres de trois villages de vacances et organise des randonnées touristiques dans le désert, mais tout est à l'arrêt. Avec l'entretien de ses animaux et les charges de personnel, il évalue ses pertes "à 100.000 euros" environ. "On tient le coup mais il faudrait que ça reparte", ajoute-t-il.

La crise sanitaire a affecté l'industrie mondiale du cinéma et le Maroc n'a pas été épargné: avec seulement huit films internationaux en 2020 (pour un budget total de près de 60 millions de dirhams, environ 5,5 millions d'euros) le secteur a enregistré une baisse de près de 78%, selon le rapport annuel du Centre cinématographique marocain (CCM).

Le Royaume s'efforce depuis plusieurs années de capitaliser sur la diversité de ses paysages naturels, avec une politique active d'incitations financières, pour attirer les plus grandes productions internationales.

Après les passages dans les années 50 de Pier Paolo Pasolini, Alfred Hitchcock ou encore Orson Welles, le pays a séduit des super-productions comme le "Kundun" de Scorsese sur la vie du Dalai-Lama.

Pour ce film, "j'étais chargé d'apprendre à 40 Tibétains à monter à cheval. On a fait quatre mois de pas pour les processions", se remémore Joël Proust. Une expérience "intéressante" pour ce spécialiste des scènes d'action qui ne joue plus les cascadeurs depuis quelques années.

De tous ses tournages, Joël Proust

garde des anecdotes. Pour "Alexandre", l'acteur irlandais Collin Farrell "devait faire un stage militaire de quinze jours dans un campement près de Marrakech" mais "a réussi un soir à s'échapper pour venir boire un coup avec nous", se souvient-il, amusé. La série à succès "Game of Thrones" lui a laissé le souvenir d'une scène épineuse avec l'actrice anglaise Emilia Clarke, alias Daenerys Targaryen, pour l'épisode mythique sur la libération de la cité rouge Astapor, tournée à Ouarzazate, dans le sud. "Le réalisateur a décidé à la dernière minute qu'une armée de 200 figurants devait taper au sol avec leurs lances au moment où elle passait à cheval. Le bruit impressionnant a désorienté l'animal et déstabilisé sa cavalière", raconte-t-il. Pour boucler la scène, il a proposé que les guerriers "fassent semblant de taper au sol", le bruitage en post-production a fait le reste. Aujourd'hui, le chorégraphe équestre attend avec impatience les indications de mise en scène pour l'Alchimiste. Avec une enveloppe d'environ 18 millions d'euros, c'est le plus gros contrat signé au Maroc depuis la série américaine "Homeland".

M.O

## Présentation des grandes lignes de la stratégie du développement du pôle audiovisuel public

Le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, M. Othmane El Ferdaous, a présenté, mardi à Rabat, les grandes lignes de la restructuration du pôle audiovisuel public à travers un regroupement de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT), de "2M" et de "Medi 1 TV" et ce, dans le cadre de la feuille de route 2024 de la stratégie du développement du secteur de l'audiovisuel public.

S'exprimant devant la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants au sujet de "la stratégie du développement de l'audiovisuel public", le ministre a relevé que la restructuration de ce pôle passe par le regroupement de la SNRT, de 2M (SOREAD) et de "Medi 1 TV" suivant une logique qui permet à l'État de gérer ses biens selon une vision stratégique et intégrée. Lors de la première étape, ce regroupement s'opérera à travers le processus "coup d'accordéon" lequel concernera les capitaux de SOREAD-2M et "Medi1 TV", tandis que la deuxième étape portera sur l'intégration de "Radio Medi 1" et de "Régie 3" (sa filiale à 100%) au secteur public après évaluation par des experts indépendants, a expliqué M. El Ferdaous, ajoutant que la troisième phase

s'opérera à travers la création d'un Holding SNRT avec des sociétés professionnelles.

S'agissant des cahiers de charges et du contrat-programme, le ministre a relevé que le contrat entre l'État et la SNRT s'effectuera à travers un contrat-programme équilibré incluant un plan de synergie détaillé en parallèle avec la modernisation des cahiers de charges, l'assouplissement des restrictions économiques lorsque cela s'avère possible et l'adaptation aux évolutions technologiques.

Concernant le volet législatif, M. El Ferdaous a fait savoir qu'il sera procédé à la présentation d'un projet d'amendement du statut juridique et organique du secteur audiovisuel, outre l'encouragement des petites et moyennes sociétés à opter pour les publicités audiovisuelles en vue de renforcer le label commercial national, ainsi que l'instauration de la politique de concurrence et des plateformes numériques (2/3 de l'investissement numérique national) et l'adoption d'une fiscalité sectorielle plus équitable et plus efficace.

Dans le même ordre d'idées, le ministre a évoqué la question de la zone d'accélération audiovisuelle, tout en mentionnant le rapprochement technologique entre les jeux audiovisuels, le cinéma et les jeux-vidéos,

notamment la création d'une zone d'accélération économique centrée sur les établissements de formation et de recherche de renom, en vue de mettre à la disposition des sociétés un environnement attractif et dynamique et des infrastructures et des équipements conformes aux meilleurs standards et un programme d'incitation spécifique afin d'incuber des projets créatifs et d'améliorer la compétitivité de la production nationale à l'exportation.

Le responsable s'est également penché sur les préparatifs afin de promouvoir la capacité à l'innovation du partenariat public-privé, après la réalisation d'une étude sur l'état du marché et les tendances de l'investissement dans les trois secteurs: assimilation des besoins et des prévisions des utilisateurs potentiels de la zone. Il a ajouté que la restructuration du pôle public vise à créer un produit meilleur grâce à l'amélioration continue, en se focalisant sur l'information de proximité et le contenu local, en accélérant la transformation numérique et le rapprochement technologique, en préservant le financement du secteur audiovisuel national et en rationalisant l'intervention de l'État dans le renouvellement du capital. Intervenant devant la même commission, le président-directeur général de la SNRT,

Fayçal Laaraïchi, a présenté un exposé sur la situation financière et managériale de la Société à la lumière du rapport 2018 de la Cour des comptes, évoquant la mise en oeuvre des recommandations de cette juridiction dans les délais convenables. Il a également abordé l'évaluation des produits télévisuels présentés par la SNRT pendant le mois du Ramadan, outre la situation administrative et les programmes d'avenir, le bilan décennal de la chaîne amazighe et le programme de l'officialisation de l'amazighe dans le secteur.

Pour sa part, le directeur général de "SOREAD-2M", Salim Cheikh, a mis en avant le respect des dispositions du cahier de charges de la deuxième chaîne au titre de l'année 2020, ainsi que le rôle de "2M" pendant la pandémie de la Covid-19 et la diversité territoriale, culturelle et linguistique.

M. Cheikh a aussi passé en revue la place des programmes en amazighe au sein de la grille de la deuxième chaîne, l'engagement de "2M" en faveur de la parité et du genre, l'évaluation de la programmation du mois sacré du Ramadan, le développement des bulletins d'information, la promotion des émissions-débats et le soutien à la production audiovisuelle, cinématographique et dramaturge nationale.



## “Les cinémas animés de Michel Ocelot” au coeur des Journées cinématographiques de Safi

La Faculté Polydisciplinaire de Safi relevant de l'Université Cadi Ayyad (UCA) a abrité récemment, la 15<sup>ème</sup> édition des Journées Cinématographiques de Safi (JCS) autour du thème : “Les cinémas animés de Michel Ocelot”.

Le choix de Michel Ocelot comme figure centrale de cette édition vient du fait de son importance dans l'univers de l'animation internationale, selon un communiqué des organisateurs, ajoutant que depuis Kirikou et la Sorcière (1998), véritable rampe de lancement de l'animation française, Michel Ocelot signe une œuvre variée mais homogène.

En animation traditionnelle ou en 3D, en papiers découpés ou en ombres chinoises, le cinéma d'Ocelot se démarque par un extrême souci du détail donnant ainsi une grande authenticité aux histoires qu'il raconte :

Des histoires qui parlent surtout d'altérité : africaine dans la saga des Kirikou, japonaise et pharaonique dans Princes et Princesses (1999), slave et indienne dans Ivan Tsarevitch et la Princesse Changeante (2016), antillaise et tibétaine dans les Contes de la Nuit ou encore arabo-musulmane dans Azur et Asmar (2006) et Dilili à Paris (2018).

En parallèle à la sortie du dernier numéro de la revue française de cinéma Eclipses, consacré entièrement à Michel Ocelot, la 15<sup>ème</sup> édition des Journées Cinématographiques de Safi a organisé, jeudi dernier, un webinar international sous le même thème : “les cinémas animés de Michel Ocelot”.

L'évènement s'est déroulé sous l'égide de l'équipe de recherche “Langage, Cognition, Culture et Communication” relevant de la Faculté

Polydisciplinaire de Safi, en partenariat avec la revue de cinéma Eclipses. Les professeurs et critiques, qui ont participé au colloque, représentaient plusieurs pays (Maroc, Canada, France, Tunisie...) avec la présence exceptionnelle du réalisateur Michel Ocelot lui-même.

En marge du colloque, une projection-hommage au réalisateur de Kirikou et d'Azur et Asmar s'est déroulée à la Faculté Polydisciplinaire de Safi, présentée par Prs. Rachid Naim, Lahcen Bamou et Abdeladim Tahiri.

Un des événements culturels les plus importants de la ville, les Journées Cinématographiques de Safi sont fondées et dirigées par Pr. Rachid Naim, qui estime que ces Journées visent à tisser des liens entre la communauté universitaire safiote et l'art cinématographique.



## Bouillon de culture

### Table ronde



“Patrimoine documentaire pendant les pandémies” est le thème d'une table ronde qui se tiendra jeudi à Rabat à l'initiative du Comité Marocain Mémoire du Monde en partenariat avec le Bureau régional de l'UNESCO à Rabat.

Cette rencontre scientifique vise à mettre en avant “l'importance du patrimoine documentaire pendant les crises sanitaires mondiales et l'efficacité de la prise de connaissance des détails historiques des pandémies”, précise le comité dans un communiqué.

Il s'agit également de mettre en avant l'importance des questions de la santé et de l'hygiène fournies par les manuscrits qui pourraient influencer et orienter le comportement de la société et des citoyens.

La rencontre représente aussi une opportunité pour attirer l'attention des instances gouvernementales et non gouvernementales sur l'intérêt de la vulgarisation de ces documents et leurs teneurs. Le but étant de susciter des actions politiques nationales et des initiatives institutionnelles pour préserver et faciliter l'accessibilité à l'information, s'ouvrir sur les réflexions critiques et exploiter les fruits de l'innovation technologique pour une meilleure diffusion et reproduction du patrimoine documentaire dans de nouvelles formes de connaissances.

Des professeurs, des spécialistes et de grandes compétences en la matière participeront à l'animation des travaux de cette table ronde, conclut le communiqué.

## Lever de rideau sur le Festival des arts de l'enfant arabe



Le Festival des arts de l'enfant arabe initié sous le thème “l'enfant arabe, locomotive de la nation” s'est ouvert, lundi, à Casablanca avec la participation de plus de 18 pays.

Cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 28 mai, vise notamment à contribuer à construire une nouvelle génération attachée à son environnement, dotée d'un esprit de responsabilité et qui sera la locomotive de la Nation pour l'orienter sur la bonne voie.

Organisé en format hybride (présentiel et virtuel) par l'Union des producteurs marocains, cet événement ambitionne également de cultiver l'esprit de compétition au sein de cette catégorie de la société et de consolider la fraternité arabe.

A cette occasion, le président de l'Union des producteurs arabes, Ibrahim Abou Dikri, a mis l'accent dans une intervention depuis le Caire sur le rôle du festival dans le renforcement de la confiance chez l'enfant et son interaction positive avec autrui, relevant l'importance d'être à l'écoute des aspirations des enfants, de mettre en valeur leur talent et d'encourager les activités visant à les éduquer et à développer le sentiment d'appartenance aux racines.

De son côté, le président de l'Union des producteurs marocains, Mohamed Drid, s'est félicité du choix du Maroc pour abriter cet événement à l'initiative de l'Union des producteurs arabes, soulignant que ce choix est le fruit des activités de

l'Union qui ont été axées durant plus de trois ans sur les enfants dans de nombreux domaines portant principalement sur le film éducatif, le théâtre et l'art plastique, ce qui a renforcé les chances du Maroc parmi 15 pays arabes pour accueillir cette manifestation.

M. Drid a indiqué que ce festival se tient exceptionnellement cette année en format virtuel en raison du contexte mondial actuel lié à la pandémie du Coronavirus.

Pour sa part, le directeur de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation de Casablanca-Settat, Abdelmoumen Talib, a indiqué dans une allocution lue en son nom que le festival arabe des arts de l'enfant est axé sur des volets éducatif et de divertissement permettant aux enfants de bénéficier d'une panoplie d'activités pédagogiques et de loisirs parrainées par des organismes intéressés par les questions de l'enfant.

La cérémonie d'ouverture du festival a été marquée par un hommage à Lotfi Bouchnak, Mohamed El Jem, Souad Khouyi, Amal Temmar, Oumaima Ben Zwine, Abdelkrim Berchid et Amal Hankari. Le programme de cette manifestation prévoit des compétitions axées sur six volets dont le théâtre, le film éducatif, la poésie, l'art oratoire, l'art plastique, le chant et la musique, a-t-il rappelé, ajoutant que six commissions composées de membres représentant différents pays arabes ont été formées pour superviser le déroulement des activités.

# Tracer la voie vers la neutralité carbone



Contrairement aux États-Unis, à l'Europe et à d'autres premiers industriels dont les émissions de dioxyde de carbone ont déjà largement atteint un sommet, la plupart des autres pays n'étaient pas préoccupés par le changement climatique jusqu'à récemment. Mais au cours de l'année écoulée, il y a eu une vague de gouvernements annonçant des dates cibles pour atteindre des émissions nettes nulles et s'engageant dans des voies de décarbonation plus ambitieuses.

Une partie de la raison du changement est que la pandémie de COVID-19 a servi de signal d'alarme concernant les risques potentiels auxquels nous sommes confrontés. Les dirigeants politiques, commerciaux et de la société civile prennent désormais au sérieux la menace d'un futur événement du «cygne vert» qui pourrait déclencher une autre crise systémique ou mondiale.

De plus, un nombre croissant de gouvernements se rendent compte que la poursuite d'objectifs neutres en carbone stimulera également la croissance économique et offrira une meilleure qualité de vie à leurs citoyens. Alors que le simple fait de restreindre les émissions par le biais de la réglementation une fois aurait créé un fort vent contraire sur le plan économique, la transition mondiale vers la neutralité carbone a changé le calcul économique. De nouveaux modèles de consommation et de production créent de nouveaux marchés au potentiel de croissance considérable.

Plus un pays fait pour remplacer les combustibles fossiles par de l'hydrogène et d'autres formes d'énergie renouvelable, plus il deviendra économiquement compétitif. La décarbonation, après tout, nécessite l'adoption généralisée de nouvelles technologies et d'importants investissements dans les infrastructures, qui créent tous des emplois et préparent le

terrain pour l'émergence de nouveaux marchés.

Cela dit, chaque pays a besoin de sa propre stratégie pour tenir compte de ses forces, lacunes et besoins inhérents. Dans le cas de la Corée du Sud, atteindre la neutralité carbone sera particulièrement difficile, en raison de notre géographie, qui n'est pas favorable à l'énergie éolienne ou solaire. Et, compte tenu de notre forte dépendance à l'égard du secteur manufacturier, le chemin vers le zéro net d'ici 2050 entraînera des pertes d'emplois, des actifs bloqués et d'autres risques sociaux et économiques graves. La gestion de ces risques nous obligera à concevoir nos politiques avec soin.

À cette fin, en 2020, la Corée du Sud a lancé deux initiatives majeures en matière de politique climatique: le New Deal coréen et la stratégie 2050 neutre en carbone de la République de Corée. Notre objectif est de promouvoir le développement de technologies éco-énergétiques et d'inciter les entreprises à les adopter et à adopter d'autres pratiques respectueuses de l'environnement.

Heureusement, les secteurs des technologies de l'information et des systèmes de stockage d'énergie en Corée du Sud contribuent déjà à accélérer le déploiement des réseaux intelligents; et de nombreuses entreprises se dirigent vers de nouveaux domaines d'innovation prometteurs, des voitures propres à la biotechnologie blanche (qui utilise des cellules vivantes pour produire des matériaux synthétiques pour les textiles, des plastiques biodégradables et de nombreux autres produits). Notre stratégie est également fortement axée sur le développement d'une économie circulaire de l'hydrogène. Avec un taux de recyclage élevé de 86%, le pays est déjà bien positionné en tant que leader mondial dans ce secteur critique.

En termes d'investissement, le gou-

vernement se concentrera sur la création d'un environnement autosuffisant avec un financement abondant pour les startups de technologies vertes. Il y aura un régime d'échange de droits d'émission ouvert et efficace, ainsi que des mesures pour garantir des informations fiables sur les entreprises, à la suite de la publication d'une nouvelle taxonomie verte cette année. Le marché du carbone de la Corée du Sud couvre déjà plus de 70% des émissions totales du pays et évolue rapidement pour garantir des récompenses aux entreprises qui poursuivent des réductions significatives des émissions.

La clé de toute stratégie du net zéro est de parvenir à une restructuration en douceur de l'industrie. Par exemple, nous appuierons le passage des moteurs à combustion interne aux véhicules propres en offrant une formation de recyclage aux employés actuels et en introduisant de nouveaux programmes pour développer des compétences très demandées pour la prochaine génération de travailleurs. Le gouvernement central travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements locaux pour concevoir des programmes correctement adaptés aux besoins des économies locales.

Enfin, nous créons des plans pour les fonds de réponse climatique et d'autres formes de soutien financier. Pour démontrer notre engagement dans les efforts internationaux de lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat de 2015, nous présenterons cette année une nouvelle contribution déterminée au niveau national, et nous annoncerons la fin du financement à l'étranger des centrales au charbon. Cependant, pour que la nouvelle CDN soit plus qu'une simple aspiration, nous devons encore forger un consensus national plus fort. Cela signifie prendre en compte différents intérêts et proposer une feuille de

route claire et complète pour la mise en œuvre de stratégies de zéro net.

Nous espérons que tous les autres pays apporteront des révisions tout aussi ambitieuses à leurs CDN. Le changement climatique n'est pas un problème qui peut être résolu par un seul pays agissant seul. En développant notre propre stratégie du net zéro et en la partageant largement, nous espérons encourager une participation plus large. Après tout, la politique climatique d'un pays ne sera aussi efficace que sa coopération avec les autres, en particulier ses voisins, en particulier lorsqu'il s'agit de définir des réglementations et des politiques commerciales.

Nous devons également soutenir les pays en développement qui n'ont pas encore atteint leurs pics d'émission. En tant que nouveau membre de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique, la Corée du Sud tiendra sa promesse de donner 300 millions de dollars au Fonds vert pour le climat et augmentera la part verte de son aide publique au développement de 6% à plus de 20%.

Avec le sommet P4G de Séoul de ce mois-ci dans la foulée du sommet sur le climat du président américain Joe Biden le mois dernier, et en prélude à la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP26) en novembre, j'espère que 2021 restera dans les mémoires comme l'année où la communauté internationale est revenue sur la piste parisienne. Maintenant que la course à la neutralité carbone a commencé, je suis convaincu que la stratégie de neutralité carbone de la Corée du Sud, comme notre expérience de développement économique plus largement, peut servir de modèle pour d'autres.

**Par Hong Nam-ki**  
Vice-premier ministre  
et ministre de l'Économie  
et des Finances de la Corée du Sud.





ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE SETTAT  
 COMMUNE DE SETTAT  
 \*\*\*\*\*  
 DSC/SM

**AVIS MODIFICATIF**

Il est porté à la connaissance des concurrents et le public que l'appel d'offres n°03/CS/2021 du 03/06/2021 à 10 heures relatif au recensement des terrains non bâtis de la ville de Settât--publié à la libération n°9310 du 05/05/2021 est reporté pour le 09/06/2021 à 11 heures.

Des modifications sont introduites au niveau de l'article 9 et 15 du règlement de consultation.

N°4646/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,  
 du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
 Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts  
 et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest  
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudant

**AVIS rectificatif de l'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°13/2021/DREFLCD-SO/DPEFLCD.37

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant annonce que l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert n°13/2021/DREFLCD-SO/DPEFLCD.37 relatif l'exécution des travaux de régénération d'arganier répartis en quatre lots, publié au journal Libération n° 9315 du 11/05/2021 dont l'ouverture de plis est prévu le 08/06/2021 a été reportée à la date du 15/06/2021 à dix heures (10h), ainsi il a été rectifié comme suit :

Lot N°	Nom du périmètre	L'estimation Financière(TTC) en dirhams
1	Ikhoula	deux millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille Dirhams (2 397 000,00 dh)
2	Aguejgal	un million neuf cent trente-neuf mille quatre cent onze Dirhams vingt Centimes. (1 939 411,20dhs)
3	Barrage Abdelmoumen	un million neuf cent soixante et onze mille deux cent cinquante-quatre Dirhams quarante Centimes. (1 971 254,40dhs)
4	Ait Moussi	un million neuf cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt-deux Dirhams quarante Centimes. (1 971 782,40 dhs)

N°4647/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,  
 du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
 Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts  
 et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest  
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudant

**AVIS rectificatif de l'APPEL D'OFFRES OUVERT**

N°14/2021/DREFLCD-SO/DPEFLCD.37

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant annonce que l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert n°14/2021/DREFLCD-SO/DPEFLCD.37 relatif l'exécution des travaux de régénération d'arganier répartis en cinq lots, publié au journal Libération n° 9315 du 11/05/2021 dont l'ouverture de plis est prévu le 09/06/2021 a été reportée à la date du 16/06/2021 à dix heures (10h), ainsi il a été rectifié comme suit :

Lot N°	Nom du périmètre	L'estimation Financière(TTC) en dirhams
1	Bihbous 2	un million neuf cent trente-neuf mille quatre cent quarante Dirhams (1 939 440,00 dhs)
2	Tiout 1	un million neuf cent quarante mille neuf cent vingt-huit Dirhams. (1 940 928,00 dhs)
3	Tiout 2	un million neuf cent quarante mille neuf cent vingt-huit Dirhams. (1 940 928,00 dhs)
4	Legtar	un million vingt mille six cents Dirhams (1 020 600,00 dhs)
5	Boutouga	un million vingt mille quatre cent vingt Dirhams(1 020 420,00dhs)

N°4648/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE D'ESSAOUIRA  
 CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA  
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° 14/2021/BP

Le 22/06/2021 à 10H00, il sera procédé, à la salle de réunion du Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : **Travaux d'aménagement, en lot unique, de la piste reliant centre Aguerd et douar Jmalate sur 3,5 km commune Aguerd Province d'Essaouira.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **15.000,00** DH (Quinze mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **763 671,60** DH (Sept cent soixante trois mille six cent soixante et onze Dirhams et soixante Centimes T.T.C).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- \* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.
- \* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- \* Soit les envoyer par voie électronique.
- \* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

2-Un dossier technique comprenant :

- \* Pour les entreprises installées au Maroc :

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
B	B1 et B3	5

- \* Pour les entreprises non installées au Maroc

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation

N°4649/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE D'ESSAOUIRA  
 CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA  
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° 15/2021/BP

Le 22/06/2021 à 11H00, il sera procédé, à la salle de réunion au Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : **Réalisation des essais de contrôle de la qualité travaux d'aménagement, en lot unique, de la piste reliant centre Aguerd et douar Jmalate sur 3,5 km commune Aguerd Province d'Essaouira.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.000,00 DH (Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 18 162,00 DH (Dix huit mille cent soixante deux Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- \* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.
- \* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- \* Soit les envoyer par voie électronique.
- \* Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Pour les concurrents installés au Maroc :**

- Une copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des laboratoires de BTP :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ,3 ET CQ,7	4

**Pour les entreprises non installées au Maroc :**

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N°4650/PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province el Kelaa des  
Sraghna  
Commune Lounasda  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
N° 01/2021  
Le 30/06/2021 à 11 heures  
du matin, Il sera procédé,  
dans les bureaux du prési-  
dent de la commune loun-  
nasda À l'ouverture des  
plis relatifs à l'appels d'of-  
fre sur offres de prix sui-  
vant:  
- AOO N° 01/2021 : RELA-  
TIF AUX TRAVAUX DE  
COMPLÈMENT D'ÉLEC-  
TRIFICATION DE  
QUELQUES FOYERS

AUX DOUARS DE LA  
COMMUNE LOUNASDA.  
- Les dossiers d'appel d'of-  
fres peuvent être retirés au  
service des marchés de la  
commune, ils peuvent éga-  
lement être téléchargés à  
partir du portail des mar-  
chés publics [www.marches-  
publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé comme suit :  
- Pour AOO N° 01/2021  
une caution provisoire de la  
somme de 10.000,00 dh (dix  
mille dh).  
L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée  
comme suit :  
- Pour AOO N° 01/2021 à la

somme de 291 000.00 dhs  
(DEUX CENT QUATRE  
VINGT ET ONZE MILLE  
DIRHAMS.00 CTS).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doit-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles  
27,29 et 31 du décret n° 2-  
12-349 relatif aux marchés  
publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception, au bureau  
précité ;  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau d'ordre de la  
commune

- Soit les remettre au prési-  
dent de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.  
- En application des dispo-  
sitions du décret précité et  
celles de l'arrêté n°20-14 du

4 septembre 2014 relatif à la  
dématisation des procé-  
dures des marchés pub-  
lics, les concurrents  
peuvent soumissionner  
électroniquement dans le  
cadre de cet appel d'offres  
au portail des marchés de

l'état «[www.marches-pu-  
blics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)».  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 19 du décret n°  
2-12-349 relatif aux marchés  
publics.

N° 4654/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,**  
**DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
**DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE**  
Direction Régionale de la Météorologie Centre Est à Beni Mellal

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021/DRMCE**  
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNE ENTREPRISES NATIONALES,  
COOPERATIVES, UNIONS DES COOPERATIVES  
ET AUTO ENTREPRENEURS

Le **22/06/2021** à **10h00** heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de la Météorologie Centre Est, sise à Hay Laymoune, lotissement Mounjid, n° 15, Béni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 04/2021/DRMCE, pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE PROVINCIAL DE LA METEOROLOGIE A MIDELT (PREFECTURE DE MIDELT)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie Centre Est, sise à Hay Laymoune, lotissement Mounjid, n° 15, Béni Mellal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **10000,00 dhs** (Dix Mille dirhams).
- L'estimation du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme **298659,60 dhs** (Deux Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Six Cent Cinquante Neuf Dirhams Soixante Centimes TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie Centre Est à Beni Mellal, sise à Hay Laymoune, lotissement Mounjid, n° 15, Béni Mellal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc il est exigé une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualifications Exigées
A	5	A5

- La production dudit certificat dispense les entreprises installées au Maroc de la production du dossier technique.
- Les entreprises non installées au Maroc devront produire le dossier technique comme prévu dans le règlement de consultation.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 octobre 2013), du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 mars 2013);
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019).

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 8 du règlement de consultation.

N°4653/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**REGION SOUSS MASSA**  
**PROVINCE DE TAROUDANNT**  
**ANNEXE FREDJA**  
**COMMUNE SIDI DAHMANE**

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**  
**AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES DE**  
**LA CT SIDI DAHMANE**

Vu la décision n°5A/2021 en date du 24/06/2021 le Président de la commune de sidi dahmane organisera le 19/06/2021 à 09 heures un examen interne d'aptitude professionnelle pour accès au grade de :

- Rédacteur 2<sup>ème</sup> grade ECHELLE 10
- Adjoint administratif 1<sup>er</sup> grade Echelle 8
- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> grade Echelle 7

Au profit du personnels titulaires étribué sur le budget de la dite commune ayant 6 ans d'ancienneté dans leurs grade.

Cet examen sera organisé au siège de la commune et comportera des épreuves écrites et orales selon l'arrêté du Ministre délégué auprès du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publiques n° :06.1996 du 29 rajab 1427 (24/08/2006) fixant les conditions d'examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade :

- Rédacteur 2<sup>ème</sup> grade ECHELLE 10
- Adjoint administratif 1<sup>er</sup> grade Echelle 8
- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> grade Echelle 7

Le dernier délai de dépôt des demandes des candidatures est fixé au 16/06/2021 Avant le jour de l'examen.

N°4651/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,**  
**de Développement Rural et des Eaux et Forêts**  
**Direction Provinciale d'Agriculture de Boulemane**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (3<sup>ème</sup> Tranche 2021)**

Il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° Avis	Objet de l'Avis	C. P. (DH)	Estimation DH (TTC)	Date d'Ouverture
10/2021	l'achat de 200 ruches peuplées au profit des apiculteurs de la province de Boulemane dans le cadre Développement de l'apiculture dans la Province de Boulemane, Province de Boulemane	3 500,00 Dhs (Trois mille cinq cent dirhams)	240 000,00 Dhs TTC (Deux cent quarante mille dirhams)	22/06/2021 à 10 h 00
11/2021	assistance technique pour le suivi des travaux de plantation d'amandier des périmètres relevant de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane dans le cadre du Plan Maroc Vert	7 000,00 Dhs (sept milles Dirhams)	461 400,00 Dhs TTC (Quatre Cent Soixante un mille quatre Cent dirhams)	22/06/2021 à 11 h 00

Le dossier de la consultation peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans règlement de la consultation.
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).
- Les participants doivent établir les documents exigés dans le règlement de consultation.

**NB : Le fournisseur doit déposer quarante-huit heures (48 heures) avant le jour de l'ouverture des plis les échantillons de ruche. (article 5 de règlement)**

N°4652/PA

**MAITRE HICHAM TAHIR**  
NOTAIRE  
La Société "NEW ACCES-  
SOIRE" SARL AU  
1/- Aux termes d'un procès  
verbal de l'Assemblée Générale  
Extraordinaire reçu par  
Maître Hicham TAHIR en  
date à Casablanca du  
29/03/2021 L'Associe  
unique de la société a décidé  
ce qui suit :  
- Création d'une succursale  
à l'adresse suivante 282 Résidence  
Casa 1, BD Mohamed  
VI Rue de Strasbourg et  
Angle Rue de la Résistance  
Magasin N° 47, Casablanca;  
II/ Le dépôt légal a été effectué  
au greffe du tribunal de  
Commerce de Casablanca, le  
24/05/2021 sous le numéro  
779337.  
Pour extrait et mention  
N° 4657/PA

**SMART KH**  
AVIS DE CONSTITUTION  
• Aux termes d'un acte SSP  
du 10/05/2021, il a été établi  
les statuts d'une SARL  
AU Dénommée «SMART  
KH» dont l'objet social est :  
L'achat, la vente du matériel  
et consommable informa-  
tique; Négoce, import, ex-  
port; la distribution de  
fourniture de bureau; audio  
visuel; Son siège social est à  
Casablanca, 46 BOULE-  
VARD ZERKTOUNI 2°  
ETG.PPT. N°6. Sa durée est  
de 99 ans à compter du jour  
de l'immatriculation au re-  
gistre du commerce. Capital  
social : 100 000 dh divisé en  
1000 parts sociales de 100 dh  
chacune, constituées en totali-  
té d'apports en numéraires  
et attribuées à Mr ABDEL-  
KRIM ELALAMI. Année socia-  
le commence le 01/01 et  
se termine le 31/12. Gérance : Mr  
ABDELKRIM ELALAMI  
CIN n° BE 76042, Le dépôt  
légal a été effectué au tribu-  
nal de commerce de Casa-  
blanca sous n° 779525 du  
R.C le 25/05/2021  
N° 4658/PA

Royaume Du Maroc  
Province de safi  
Cercle DE HRARA  
Caidatouldzid  
C.R. BEDDOUZA  
Avis d'appel d'offre ouvert  
N° :02/2021  
Séance publique  
Le mardi 29 juin 2021 à 11 h  
il sera procédé dans la  
salle des réunions au siège  
de la commune Beddouza  
les offres de prix relatifs à «  
location des équipements  
publics annexes au souk  
khemisskassin et mouss-  
maaraa à la commune Bed-  
douza » au titre de la  
période du 01/01/2021  
jusqu'au 01/01/2026 .  
• une visite des lieux ( est  
obligatoire ) aura lieu le  
lundi 21/06/2021 à 11 h du  
matin départ de siège de la  
commune vers souk khemiss  
kassin et mosse aaraa .  
Les dossiers d'appel d'offres  
peuvent être retirés auprès  
de service des marchés  
Ils peuvent également être  
téléchargée à partir du por-  
tail des marchés de l'état  
www.marchepublics.gov.ma  
Le contenu , la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles  
27,29 et 31 du décret N° 2-  
12-349 du 8 Joumada I 1434  
(20/03/2013) relatif aux  
marchés publics .  
Le cautionnement provi-  
soire est fixe à la somme de  
dix mille six cent cinquante  
dirhams (10650.00 dh) .

Les concurrents peuvent :  
\* Soit déposer contre ré-  
cépissé leurs plis au bureau  
de service des marchés de  
la commune Beddouza ;  
soit les envoyer par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au bureau pré-  
cité ; soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis .  
\* Les pièces justificatives  
à fournir sont celles pré-  
vues par l'article 25 du dé-  
cret N° 2-12-349 précité à  
savoir .  
1/ Dossier Administratif :  
• Déclaration sur l'honneur  
selon le modèle officiel .  
• La ou les pièces justifiant  
les pouvoirs conférés à la  
personne agissant au nom  
du concurrent .  
• Un extrait des statuts de  
la société et / ou le procès-  
verbal de l'organe compé-  
tent lui donnant pouvoir  
selon la forme juridique de  
la société , la ou les pièces  
justifiant les pouvoirs  
conférés à la personne agis-  
sant au nom du concurrent .  
• Le certificat d'immatricu-  
lation au registre de com-  
merce .  
• Attestation fiscale ne dé-  
passant pas une année .  
• Attestation administra-  
tive délivrée par le pré-  
sident de la C.R Beddouza  
attestant à cause de sa ges-  
tion antérieure .  
• Attestation délivrée de la  
C.N.S.S atteste que le sou-  
missionnaire est en situa-  
tion régulière vis-à-vis de la  
caisse .  
• Copie du cahier de charge  
signé et légalisé .  
• La réception du caution-  
nement provisoire ou l'at-  
testation de la caution  
personnelle et solidaire en  
tenant lieu le cas échéant .  
2/ Dossier Technique :  
• Note faisant ressortir les  
moyens humains et tech-  
niques qui seront utilisés  
pour la gestion de ses équi-  
pements .  
• Toutes attestations confir-  
mant l'expérience dans le  
domaine par le soumission-  
naire .  
3/ Dossier Financier :  
• Acte d'engagement pour  
location des équipements  
publics annexes du souk  
khemiss kassin et mouss-  
maaraa à la commune Bed-  
douza portant l'offre finan-  
cier du soumissionnaire  
mise dans une enveloppe  
cachetée portant le nom de  
soumissionnaire .  
N° 4659/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE SIDI IFNI  
CERCLE DE IFNI  
CAIDA DE TIOUGHZA  
C.T TIOUGHZA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 03/2021/BC  
( Séance Publique )  
Le21/06/2021 à 11  
heures, il sera procédé,  
dans la salle de réunion à  
la commune rurale de  
toughza l'ouverture des  
plis relative à l'appel d'of-  
fres sur offres de prix pour  
: TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN  
DISPENSARE ET LOGE-  
MENT D'INFIRMIER A  
AIT IAAZA  
COMMUNE DE  
TIOUGHZA PROVINCE  
DE SIDI IFNI.  
Le dossier d'appel d'of-  
fres peut être retiré« gra-

tuiment » :  
- Soit au siège de la  
C. T TIOUGHZA PROI-  
VINCE DE SIDI IFNI  
- Soit par voie électronique  
à l'adresse de messagerie  
électronique:Portail des  
marchés de l'Etat  
«www.marchespublics.gov.  
ma»  
- Le cautionnement provi-  
soire est fixé à : 10.000 ,00  
DH(dix mille dirhams) .  
- Le montant globale des  
travaux à réaliser est  
:720.000.00DH ( SEPT  
CENT VINGT MILLE DI-  
RHAMS dhs).TTC  
- Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dispo-  
sitions des articles 27 ,29 et 31  
du Décret n° 2-12-349 (20  
mars 2013) fixant les con-  
ditions et les formes de pas-  
sation des marchés de l'Etat  
ainsi que certaines règles re-  
latives à leur gestion et à  
leur contrôle.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au siège de  
laC.T TIOUGHZA.  
- Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bureau  
précité;  
- Soit les remettre au Prési-  
dent de la commission  
d'appel d'offres au début de  
la séance et avant l'ouve-  
rture des plis .  
-soit les déposer au portail  
électronique marocain.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 0 9 du régle-  
ment de consultation .  
N° 4660/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH – SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CERCLE DE HRARA  
CAIDAT OULED ZID  
COMMUNE BEDDOUZA

**Avis**

LE président du conseil communal de beddouza annonce à tous les fonctionnaires relevant de la commune ayant six ans d'ancienneté dans ces grades jusqu'à la date d'examen ( 30/12/2021 et 31/12/2021 ) un examen pour l'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 pour accès au grade suivant :

Examen pour accéder au grade	Nombre de poste	Condition de participation	Date et heure D'examen	Dernier délai de dépôt de dossier
Technicien 1 <sup>er</sup> grade	01	Ancienneté de 6 ans au moins dans le grade de technicien 2 eme grade	31/12/2021 à 9h	26/12/2021
Adj administratif 2eme grade	01	Ancienneté de 6 ans au moins dans le grade de adj administratif 3 eme grade	30/12/2021 à 9h	26/12/2021
Adj administratif 1 <sup>er</sup> grade	01	Ancienneté de 6 ans au moins dans le grade de adj technicien 2 eme grade	30/12/2021 à 9h	26/12/2021
Adj technique 2eme grade	02	Ancienneté de 6 ans au moins dans le grade de adj technique 3 eme grade	30/12/2021 à 9h	26/12/2021

Ainsi les fonctionnaires remplissant les conditions demandées sont priés de déposer leur candidature au bureau d'ordre de la commune au délais fixé .  
N°4655/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA  
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
23/DRPJ/ANP/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 22/06/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar  
au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU PLAN D'EAU , LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DES TERRE-PLEINS ET JARDINAGE DU PORT D'EL JADIDA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **20.000,00** VINGT MILLE DIRHAMS  
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **1.764.000,00** TTC  
**UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE QUATRE MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent :**

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **09/06/2021 à 11H00 A LA DIVISION DU PORT D'EL JADIDA**

**LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°4656/PA



FIDUMAHBOUB SARL.  
Tenue de comptabilité as-  
sistance fiscale et juridique  
GSM 06 63 22 19 29  
« ULTRA FER Sarl au »  
Transfert du Siège social  
RC: 425947 IF: 33682338  
ICE: 002232164000097  
L'assemblée générale ordi-  
naire de la société à respon-  
sabilité limitée d'associé  
unique ULTRA FER Sarl au,  
au capital de 100 000  
DH ayant son siège social à  
46 BD ZERKTOUNI 2EME  
ETAGE APPT N°6 CASA-  
BLANCA, dans sa réunion  
du 21 Avril 2021, a décidé  
ce qui suit :  
- Transfert du siège social,  
à savoir : 46 BD ZERK-  
TOUNI 2EME ETAGE  
APPT N°6 vers l'adresse  
suivante : LOT ALFADL  
N°81 SOUALEM BERRA-  
CHID.  
- modification des articles  
04 des statuts  
- mise à jour des statuts  
Le dépôt légal a été effectué  
au greffe du tribunal de  
commerce de Casablanca le  
24 mai 2021 sous le numéro  
779454  
FIDUMAHBOUB SARL 05  
BD ABDELLAH BEN YAS-  
SINE IMM BELDDONE  
ETG 5 N°5 Casablanca  
ICE: 002463834000052 IF:  
45659075 RC: 467675 PT:  
32500653 CNSS: 2133329  
N° 4664/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
REGION TANGER.  
TETOUNE. ALHOCEIMA  
PROVINCE  
D'ALHOCEIMA  
CERCLE BNI  
OUARIAGHEL  
CAIDAT NEKOR  
COMMUNE  
DE TIFAROUINE  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
SUR OFFRES DES PRIX  
N°:01/Tif/2021  
Le vendredi 25 juin 2021 à  
:10 H 00 Min, Il sera procé-  
dé, dans la salle des réu-  
nions de la commune de  
Tifarouine à l'ouverture  
des plis relatifs à l'avis  
d'appels d'offres sur offres  
des prix, pour la réalisa-  
tion des : Travaux de d  
aménagement de la piste  
reliant «AghzarImziren et  
Ifassien à la commune de  
Tifarouine, Province d'Al-  
Hoceima  
Les dossiers d'appel d'of-  
fres peuvent être téléchar-  
gés à partir du portail des  
marchés publics de l'Etat  
www.marchepublics.gov.  
ma.  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de : 5 000.00 (cinq mille  
Dhs),  
L'estimation des couts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de 363 864.00  
Dhs (trois cent soixante  
trois mille huit cent  
soixante quatre dirhams,  
00Cts.  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 27,  
29 et 31 du décret n°  
2.12.349 relatif aux marchés  
publics (20 Mars 2013).  
Les concurrents peuvent :  
- soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au

bureau précité ;  
- soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau technique de la  
commune ;  
- soit les remettre au Prési-  
dent de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.  
- Soit transmettre par voie  
électronique conformé-  
ment aux dispositions de l  
arrêté du ministre de  
l'économie et des finances  
n° 20-14 du 08 kaada 1435  
(04 septembre 2014) relatif  
à la dématérialisation des  
procédures de passation  
des marchés publics.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article : 10 du règle-  
ment de consultation.  
• Les entreprises non ins-  
tallés au Maroc doivent  
produire le dossier techni-  
que tel que prévu par le  
RC.

N° 4665/PA

PROVINCE EL KELAA  
DES SRAGHNA  
CERCLE EL KELAA-  
BENI AMEUR  
CAIDAT AIN IGLI  
OULED SAID  
C.R OULED M'SABBEL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 03/2021

Le 28 juin 2021 à 11 H , Il  
sera procédé dans le bu-  
reau de MR le président  
de la CR Ouled M'sabbel à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres sur offres  
de prix. Pour :  
LOCATION DE TROIS  
BOUTIQUES ET UN  
CAFE TRADITIONNEL  
AU SIEGE DE LA COM-  
MUNE..  
Le dossier d'appels d'of-  
fres peut être retiré du bu-  
reau de MR le président de  
la commune. Il peut égale-  
ment être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
de l'Etat www.marches-  
publics.gov.ma.  
• concernant les bou-  
tiques:  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de 500.00 DHS – CINQ  
CENT DH.pour chaque  
boutique  
Le prix d'ouverture est  
fixé à la somme de 300.00  
dhs pour chaque boutique  
• concernant le café tradi-  
tionnel  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de 1000. 00 DHS – mille  
DH.  
Le prix d'ouverture est  
fixé à la somme de 600.00  
dhs six CENT DH  
Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers  
des concurrents doivent  
être conformes aux dispo-

sitions des articles 27-29 et  
31 du décret n° 2-12-349  
du 08 Joumada I 1434 (20  
mars 2013) relatif aux  
marchés publics.  
LES CONCURENENTS  
PEUVENT :  
-Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau de MR le président de  
la commune.  
Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
bureau précité.  
-Soit les remettre au prési-  
dent de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 27,29 et 31 du  
décret n° 2-12-349 du 08  
Joumada I 1434 (20 mars  
2013) précité à savoir :  
Les pièces justificatives à  
fournir :  
I-DOSIER N°1 COMPRE-  
NANT :  
1/ Identité du concurrent  
(personne physique ou  
morale).  
2/ Une note indiquant les  
moyens humains.  
3/ Une déclaration sur  
l'honneur.  
4/ Une attestation délivrée  
depuis moins d'un an par  
le percepteur du lieu d'im-  
position.  
5/ Le récépissé d'une cau-  
tion de 500.00 (dh) pour  
chaque boutique ou/et  
1000.00 (dh) pour le café  
traditionnel ou un chèque  
certifié par le concurrent .  
6/ Un certificat d'immatricu-  
lation au registre de  
commerce.  
7/ Une attestation délivrée  
depuis moins d'un an par  
la caisse nationale de sécu-  
rité sociale.  
8/ Déclaration approu-  
vant que le soumission-  
naire a pris connaissance  
des closes du cahier des  
charges réglementant  
l'opération .  
9/ Engagement approu-  
vé par le concurrent .  
De plus :  
Les concurrents doivent  
fournir :  
-les pièces montrant les  
pouvoirs confiés à l'agent  
agissant au nom du  
concurrent .  
-loi fondamentale et liste  
des membres du conseil  
ou des gestionnaires .  
II-DOSIER N°2 COM-  
PRENANT :  
• Chèque certifié pour  
chaque lot comportant la  
valeur par le concurrent .  
• Un engagement signé  
par le concurrent portant  
connaissance du local  
objet de location conformé-  
ment au cahier des  
charges .  
N° 4666/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 14 /TDT/ 2021

### Avis Rectificatif

Concernant l'avis d'appel d'offres ouvert n° 14/TDT/2021 relatif aux  
**Travaux d'aménagement des terrains de football à la commune d'Ouarzazate**  
publié au journal Libération en date du 11/05/2021 N° 9315, il y'a lieu de noter  
qu'il y a une modification au niveau du montant de l'estimation du coût des  
prestations établie par le maître d'ouvrage à savoir :

- Au lieu de : (11.883.888,00 dhs) Onze million huit cent quatre vingt trois  
mille huit cent quatre vingt huit dirhams.
- Lire : (11.639.088,00 dhs) Onze million six cent trente neuf mille quatre vingt  
huit dirhams.

N°4661/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
REGION TANGER.TETOUNE. ALHOCEIMA  
PROVINCE D'ALHOCEIMA  
CERCLE BNI OUARIAGHEL  
CAIDAT NEKOR

COMMUNE DE TIFAROUINE

### AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DES PRIX N°:02/Tif/2021

Le : Mercredi 30 juin 2021 à :10 H 00 Min, Il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de  
Tifarouine à l'ouverture des plis relatifs à l'avis d'appels d'offres sur offres des prix, pour la réalisation des : Travaux  
de construction d'un pont sur la piste reliant «ZAKIRANE OUSSASNOU et le college de Tifarouine à la  
commune de Tifarouine, Province d'Al-Hoceima  
Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat  
www.marchepublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000.00 (quinze mille Dhs),  
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 740250.00 Dhs  
(sept cent quarante mille deux cent cinquante dirhams, 00Cts.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux  
dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- ✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune ;
- ✓ soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.
- ✓ Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l arrêté du ministre de  
l'économie et des finances n° 20-14 du 08 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la  
dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article : 10 du règlement de consultation.

- Copie certifiées conformes à l'originale des certificats de qualification et de classification demandée  
selon tableaux ci-dessous.

Secteur	Classe	Qualification exigée
B	5	B3
D	5	D1

- Les entreprises non installés au Maroc doivent produire le dossier technique tel que prévu par le RC.

N°4662/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Taroudant  
Cercle d'old berhil

Commune territoriale IGOU DAR M'NABHA

### Avis d'Examen d'aptitude professionnelle

Le 27/06/2021 le Président de la commune territoriale IGOU DAR M'NABHA , organisera à 9 heures au siège de la  
commune les examens interne d'aptitude professionnelle pour accès au grade selon le tableau suivant.

Examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade	Echelle	date d'examen	N° Poste Vacant	L'année de mérite
Adjoint administratif 2eme Grade	07	27/06/2021	1	2021
Adjoint Technique 2eme Grade	07	27/06/2021	1	2021

Le dernier délai de dépôt des demandes de candidatures est fixé au 25/06/2021.

N°4663/PA

Société BERGAM  
KHADAMAT  
S.A.R.L./AU  
Liquidation

Aux termes d'un acte PV en date du 11/01/2021 l'association unique de la STE BERGAM KHADAMAT au capital de cinquante mille (50.000,00) dh et dont le siège : ABM, HAY OLD HAMMADI ROUTE PRINCIPALE N° 17 L'associe unique de la BERGAM KHADAMAT décide :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.  
- Examen et approbation du compte de liquidation  
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;  
- Constatation de la clôture de la liquidation et la radiation totale du registre commerce.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 23/02/2021 sous le N° 669.

N° 4667/PA

UPLINE CAPITAL  
MANAGEMENT  
Société Anonyme  
Au capital de 10.000.000  
dirhams

Siège social : 101- Boulevard Mohamed Zerkoutni  
Registre de commerce de Casablanca numéro 98611  
Identifiant fiscal 01086819  
1) En vertu des décisions du Conseil d'Administration tenu le 7 septembre 2020, il a été décidé ce qui suit pour le FCP UPLINE PATRIMOINE :

- Changement des souscripteurs concernés ;
- Changement de l'exercice social ;
- Changement des commissions de souscription et de rachat ;

2) Le dépôt légal est effectué auprès du tribunal de Commerce de Casablanca en date du 25 mai 2021 sous le n° 779616.

N° 4668/PA

FCP UPLINE RETAIL  
SERENITE PLUS  
FONDS COMMUN DE  
PLACEMENT AGREE  
PAR DECISION DE  
L'AMMC EN DATE DU  
30/03/2021

1) Il a été établi le règlement de gestion d'un fonds commun de placement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : FCP UPLINE RETAIL SERENITE PLUS  
- Durée : 99 ans à compter de la date de dépôt auprès du greffe du tribunal de première instance des pièces visées à l'article 26 du Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 sauf dissolution anticipée ou prorogation prévu par le règlement ou par le Dahir sus-mentionné.  
- Etablissement Dépositaire : Banque Centrale Populaire, sis au 101 Bd Zerkoutni Casablanca.

- Etablissement de gestion : Upline Capital Management, société anonyme au capital de 10.000.000,00 Dh dont le siège social est à Casablanca, sis au 101 Bd Zerkoutni Casablanca.  
- Premier Commissaire aux Comptes : le cabinet A. SAAÏDI ET ASSOCIES, représenté par Madame Bahaa SAAÏDI, sise au 4,

place Marechal Casablanca.  
- Montants des apports initiaux : 1.000.000,00 Dh divisé en 1.000 parts de 1.000,00 Dh chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire.  
- Montant de l'actif au-dessous duquel il ne peut être procédé au rachat des parts : 500.000,00 DH.  
2) Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24 mai 2021 sous le n° 779320.

N° 4669/PA

FCP UPLINE RETAIL  
SERENITE  
FONDS COMMUN DE  
PLACEMENT AGREE  
PAR DECISION DE  
L'AMMC EN DATE DU  
30/03/2021

1) Il a été établi le règlement de gestion d'un fonds commun de placement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : FCP UPLINE RETAIL SERENITE  
- Durée : 99 ans à compter de la date de dépôt auprès du greffe du tribunal de première instance des pièces visées à l'article 26 du Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 sauf dissolution anticipée ou prorogation prévu par le règlement ou par le Dahir sus-mentionné.  
- Etablissement Dépositaire : Banque Centrale Populaire, sis au 101 Bd Zerkoutni Casablanca.

- Etablissement de gestion : Upline Capital Management, société anonyme au capital de 10.000.000,00 Dh dont le siège social est à Casablanca, sis au 101 Bd Zerkoutni Casablanca.

- Premier Commissaire aux Comptes : le cabinet A. SAAÏDI ET ASSOCIES, représenté par Madame Bahaa SAAÏDI, sise au 4,

place Marechal Casablanca.  
- Montants des apports initiaux : 1.000.000,00 Dh divisé en 1.000 parts de 1.000,00 Dh chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire.  
- Montant de l'actif au-dessous duquel il ne peut être procédé au rachat des parts : 500.000,00 DH.  
2) Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25 mai 2021 sous le n° 779617.

N° 4670/PA

RAMZ-INVEST SARL AU  
AVIS DE CONSTITUTION  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/04/2021, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « RAMZ - INVEST » SARL D'ASSOCIÉ UNIQUE  
Objet social : la société a pour objet : Transport de marchandises et location d'engins génie civil,  
L'étude, le conseil, la réalisation, les travaux, l'assistance et la formation dans les domaines du Bâtiment, des travaux d'assainissements, des travaux de constructions, des travaux routiers, travaux de terrassement, travaux plomberie et électricité de bâtiment et

travaux divers. Agriculture et toutes activités liées au domaine agricole, Distribution des produits alimentaires, pharmaceutiques et médicaux, La promotion immobilière, l'achat et la revente de biens immeubles, Entreprise des travaux de constructions et de bâtiment, Le négoce, l'import, l'export, la franchise, la représentation et l'exclusivité,  
Siège social : COMPLEXE FUTURIS LOGISTICS LOTISSEMENT ENNOUALA 2 ROUTE DE RABAT 2ème ETAGE BUREAU N°C4-11 AIN SEBAA, CASABLANCA  
Durée : 99 ans  
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams  
Année sociale : l'année sociale commence le 01/ 01 et finit le 31/12  
Gérance : Mr CHERRAF ANAS, titulaire de la C.I.N N°A655178  
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 25/05/2021 sous le n°504081 du registre de commerce.

N° 4671/PA

STE ASILANOM SARL  
AU

- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 23/04/2021, l'association de la société ASILANOM, à décidé de fermer la fondation du succursale sise à LOT ASSALAM N°1 G 101 HAY MOHAMMADI CASABLANCA, et donner quitus définitif à Mme RACHIDA SAÏDI pour l'exécution de son mandat en tant que directrice pour la succursale.

- Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 18/05/2021 sous n° 778655.

N° 4672/PA

STE PHARMACIE JAWHARAT NAKHIL SARL  
AU  
Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 17/03/2021 /, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont :  
- DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE PHARMACIE JAWHARAT NAKHIL » SARL AU, Objet : PHARMACIEN /, SIEGE SOCIAL: RES ENNAKHIL GH 1 IMM 7 N°5 ERRAHMA I CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 1.365.000,00 DH, divisé en Treize Mille Six Cent Cinquante (13650) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune /, MR.HAMZA BENNOUR à 13650 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de MR.HAMZA BENNOUR.  
- Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 13 AVRIL 2021 sous le numéro de Registre de Commerce 498893 et n° de dépôt 774298.

N° 4673/PA

«BASSAMATES  
DIVERSITY» SARL A.U  
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 04/05/2021 il a été constitué une sarl a.u, dont les ca-

ractéristiques sont les suivantes :  
Objet : Immeubles, promotion immobilière.

Siège Social: Green Town Lot N 11 Résidence du Jardin Imm N 3 Appt N 4 Bouskoura Casablanca  
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mme SOPHIA IDRISSE AMRANI 1000 parts.  
Gérance : Mme SOPHIA IDRISSE AMRANI est nommé gérante unique de la société pour une durée illimitée.  
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 779622 en date du 25/05/2021 et immatriculé sous le numéro 503935.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4674/PA

« INDOCHINE REST »  
SARL

Aux termes d'un PV AGE en date du 16/11/2020 il a été décidé de joindre l'enseigne « SALUT CASA » à la société dénommée « INDOCHINE REST » SARL.  
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 779446 en date Du 24/05/2021.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4675/PA

NIVAMES

Société A Responsabilité  
Limitée au capital de  
100.000 dirhams

Siège Social : Immeuble Lamy 15, 2ème étage, 45, rue Ali Bnou Abitaleb - Casablanca  
R.C. Casa N° 502901 - I.F n° 50258783  
CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

I/ Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 19 Avril 2021, il a été constituée une société à responsabilité limitée, aux caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale : NIVAMES
- Forme Juridique : Société à responsabilité limitée
- Siège Social : Immeuble Lamy 15, 2ème étage, 45, rue Ali Bnou Abitaleb - Casablanca
- Objet Social : La société a pour objet social au Maroc :
- L'acquisition de toutes propriétés urbaines ou rurales, leur exploitation par tous les moyens ;
- La réalisation d'opérations de lotissements de terrains, leurs viabilisations, équipements et leurs valorisations en général ;
- La construction de locaux destinés à l'habitation, aux activités commerciales, industrielles ou professionnelles, en vue de les vendre, de les louer ou de les utiliser personnellement ;
- La prise à bail de tous locaux ou immeubles ;
- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ; et l'achat de titres ou valeurs ;
- Travaux de construction générale ; génie civil, travaux de terrassement généraux, assainissement, voiries, aménagements internes et externes ;
- Et plus généralement,

toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.  
- Durée : 99 ans  
- Exercice Social : Du 1er Janvier au 31 Décembre  
- Capital Social : 100.000,00 dirhams, divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams de valeur nominale chacune, intégralement libérées à la souscription et attribuées aux associés comme suit :

- Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH à concurrence de 350 parts
- Madame Hanaa BENYAHYA épouse BENSALAH à concurrence de 200 parts
- Mademoiselle Malak BENSALAH à concurrence de 150 parts
- Mademoiselle Ghita BENSALAH à concurrence de 150 parts
- Monsieur Mohamed Mehdi BENSALAH à concurrence de 150 parts

1000 parts  
- Gérance : est nommé pour une durée illimitée en qualité de gérant de la société : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH  
II. Le Dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 12 mai 2021 sous le numéro 778132.  
III. La société est définitivement constituée et immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 502901.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 4676/PA

ROYAUME DU MAROC  
ASSOCIATION  
HASSANIA DU CENTRE  
MEDICO SOCIAL  
EL KELAA DES  
SRAGHNA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°01/2021

Le MERCREDI 23 JUIN à 10H30, il sera procédé, dans les bureaux Du du centre medico social quartier administratif à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux : ACHAT ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DEN-TAIRE AU CENTRE MEDICO SOCIAL A ELKALAA DES SRAGHNA LOT UNIQUE  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du centre MEDICO SOCIAL QUARTIER ADMINISTRATIF à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA .  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000.00 dirhams (DIX MILLE E DIRHAMS)  
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de CENT SOIXANTE-D O U Z E MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DIRHAMS (172 392,00 dhs) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du Décret relatif aux marchés publics.

N° 4677/PA

Les concurrents peuvent soit :

- \* envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- \* les déposer contre récépissé à l'adresse les bureaux Du du centre medico social quartier administratif à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA

- \* les remettre séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans les bureaux du centre medico social quartier administratif à la ville D' EL KELAA DES SRAGHNA avant le 22/06/2021 à 15 h. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation.

N° 4677/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Tarfaya  
Secrétariat General  
Division du Budget et des  
Marchés  
Service des Marchés  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 04/PT/INDH/2021

Le Mardi 22 Juin 2021 à Midi (12H00), il sera procédé, à la salle des réunions de la Province de Tarfaya à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX UNITES PRESCOLAIRES A LA COMMUNE AKHFENNIR ET A LA COMMUNE DAOURA (PROVINCE TARFAYA)

Le dossier de consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de cette Province. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, Hors Taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (313 230,00 DHS HT) TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTRE DIRHAMS ET 00 CTS (HORS TAXE).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Tarfaya ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du Jury d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du Règlement de Consultation.

N° 4678/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 32/INDH/2021  
Le 22/06/2021 à 10h30 du  
matin il sera procédé au  
siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:  
ETUDES TECHNIQUES  
ET SUIVI DES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DE  
QUATRE UNITES PRES-  
COLAIRES TYPE 1 (A LA  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE AGHBALOU ;  
ITYPEI AU DOUAR AÏT  
OUAZIZ 1 TYPE 1 AU  
DOUAR AÏT ZIS, A LA  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE TANOURDI : 1  
TYPE 1 AU DOUAR AÏT  
ZID TAGRAGRA ; A LA  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE ZAQUIT SIDI  
HAMZA : 1 TYPE 1 AU

DOUAR IDALIOUINE) -  
PROVINCE DE MIDELT.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au Service  
des Marchés à la Division  
du Budget et des Marchés  
au Secrétariat Général de la  
Province de Midelt. Il peut  
être également téléchargé à  
partir du portail des Marchés  
de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être envoyé par voie  
postale aux concurrents qui  
le demandent dans les  
conditions prévues à l'Art.  
19 du Décret n° 2-12-349  
précité.  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
SIX MILLE DIRHAMS (6  
000,00 Dhs)  
L'estimation du coût des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à :  
(TRENTE TROIS MILLE  
SIX CENT DIRHAMS (33  
600,00 dhs)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions  
des articles 27,29 et  
31 du décret n°2-12-349 relatif  
aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé  
leurs plis dans le bureau d'ordre  
de la Province de Midelt.  
- Soit les envoyer par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au Président  
de la Commission d'appel d'offres  
au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
- Soit procéder à la soumission  
électronique via le portail des  
marchés publics.  
Copies certifiées conformes à  
l'original de certificat d'agrément  
dans le domaine: D14 ; D15 et D16.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues par  
l'article 25 du décret 2-12-349  
précité et énumérées à l'article  
6 du règlement de consultation.  
N° 4681/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI  
COMMUNE DE SAFI

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert**  
**N°06/2021**

Le 09/06/2021 à 15 Heures, il sera procédé, dans le bureau du Monsieur le Président de la COMMUNE DE SAFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :  
« AFFERMAGE DES BOUTIQUES VIDES DES MARCHES :  
ZITOUNE – KOLEA - SANIAT »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'administration de LA COMMUNE DE SAFI sise à Safi. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état :  
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire et les prix d'ouverture sont fixé dans le cahier de charge, et suivant la liste ci-dessous :

➤ **Marché Zitoune:**

N° DES BOUTIQUES (Marché Zitoune)	Superficie en m2	Prix d'ouverture en DH/MOIS (Par boutique)	Caution en DH (Par boutique)
29	3,64	300,00	3000,00
30	7,28	300,00	3000,00
33	4,28	300,00	3000,00
34	4,28	300,00	3000,00
35	4,28	300,00	3000,00
36	4,28	300,00	3000,00
41	4,28	300,00	3000,00
112	5,67	300,00	3000,00
115	5,67	300,00	3000,00
117	5,67	300,00	3000,00
120	5,67	300,00	3000,00
123	5,67	300,00	3000,00
124	5,67	300,00	3000,00
125	5,67	300,00	3000,00

➤ **Marché Saniat:**

N° DES BOUTIQUES (Marché Saniat)	Superficie en m2	Prix d'ouverture en DH/MOIS (Par boutique)	Caution en DH (Par boutique)
28	5,74	300,00	3000,00
49	5,74	300,00	3000,00
53	10,08	300,00	3000,00
61	5,74	300,00	3000,00
62	10,08	300,00	3000,00
66	5,74	300,00	3000,00

➤ **Marché Kolea:**

N° DES BOUTIQUES (Marché Kolea)	Superficie en m2	Prix d'ouverture en DH/MOIS (Par boutique)	Caution en DH (Par boutique)
12	11,10	300,00	3000,00
18	11,10	300,00	3000,00
20	11,10	300,00	3000,00
21	11,29	300,00	3000,00
22	11,29	300,00	3000,00
25	10,40	300,00	3000,00
28	11,17	300,00	3000,00
29	11,97	300,00	3000,00
30	11,97	300,00	3000,00
45	11,10	300,00	3000,00
55	19,76	300,00	3000,00
56	11,10	300,00	3000,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada Al Oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la COMMUNE DE SAFI .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de l'administration de la COMMUNE DE SAFI
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20 – 14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 2 du cahier de charge.

N°4679/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
COMMUNE DE SAFI

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert**  
**N°08/2021**

Le 23/06/2021 à 15 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la COMMUNE DE SAFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

**« d' AFFERMAGE DES PARKINGS DES VEHICULES ET MOTOS »**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'administration de LA COMMUNE DE SAFI sise à Safi. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état :  
<http://www.marchespublics.gov.ma>

\*Le cautionnement provisoire et le prix d'ouverture de chaque lot est fixé dans le cahier des charges ,et suivant la liste ci-dessous :

N° de lot	caution	Les parkings	Prix d'ouverture en DH
7	5.000,00 DH	<b>En face d'hotel assif</b> - Entre rue benzidoune et rue liberté sur deux cotés	15.000,00
		<b>Rue ben zidoune en face marché central</b> - Entre avenue el zartouni et rue devant hotel assif sur les deux cotés	
		<b>Devant salle couverte</b> - Parking devant salle couverte	
		<b>Avenue liberté</b> - Entre place mohammed 5 et rue allal ellan sur les deux coté	
17	20.000.00DH	<b>Rue ibn batouta</b> - Parking devant la poste	70.000,00
		<b>Avenue abdesalam majid</b> - Place blad eljad	
19	5.500.00DH	<b>Devant l'ancienne siège de l'arrondissement blad eljad</b> - Avenue mohammed ahmed errachidi	18.000,00
25	5.500.00DH	<b>Quartier Anas</b> - Parking quartier anas enfacc « agence Attijari wafabank »	18.000 ,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada Al Oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la COMMUNE DE SAFI .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de l'administration de la COMMUNE DE SAFI
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20 – 14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 6 du cahier des charges.

N°4680/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE OUARZAZATE**  
**SG/DBM/SM**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N°10/INDH/2021**

Le 22 Juin 2021 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE AU DOUAR ANZAL A LA COMMUNE DE SIROUA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 7.500,00dhds (Sept Mille Cinq Cent Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 283.458,06 dh (Deux Cent quatre-vingt-trois Mille Quatre cent cinquante-huit Dirhams 06 cts) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
 - Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis  
 -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 4683/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE OUARZAZATE**  
**SG/DBM/SM**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N°04/BG/2021**

Le 24 Juin 2021 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés pu-

blics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 15.000,00 dh (Quinze mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 508.584,00dh (Cinq Cent Huit Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams 00 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la province  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

-Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis  
 -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 4684/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.B.M**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

N° : 20/2021/INDH/PAZ  
 Le 22 juin 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offre de prix pour : Acquisition de 15 minibus de transport scolaire au profit des collectivités territoriales relevant de la province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cent mille dirhams (100.000,00 dh). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq million deux cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-quinze dirhams (5.249.475,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bu-

reau du Chef de la Division Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4685/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.B.M**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

N° : 21 /2021/INDH/PAZ  
 Le 22 juin 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offre de prix pour : Acquisition de 10 ambulances au profit des collectivités territoriales relevant de la province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre-vingt mille dirhams (80.000,00 dh). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre million trois cent quarante-six mille deux cent trente-deux dirhams (4.346.232,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4686/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.B.M**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

N°: 22/2021/INDH/PAZ  
 Le 22 juin 2021 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres

sur offre de prix pour : Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le suivi des projets INDH.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre mille dirhams (4.000,00 dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent vingt-quatre mille dirhams (224.000,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4687/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province de Ouarzazate  
 Cercle d'amerzagan  
 Commune de Tidili  
 Avis d'appel d'offre ouvert N°05/2021

Le 22/06/2021 à 11h du matin, il sera procédé dans le bureau de président de la commune Tidili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour l'achat de ciment, acier, grillage et poteaux en béton au profit de la commune de Tidili.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau technique de la commune de Tidili, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante [Tidili@gmail.com](mailto:Tidili@gmail.com)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9.000,00Dhs ( Neuf Mille Dirhams, 00Cts).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage : 396.096,00 Dhs TTC (Trois Cent Quatre Vingt Seize Mille Quatre Vingt Seize Dirhams, 00Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux

marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TIDILI.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leurs offres par voie électronique du marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

**N° 4688/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province de Ouarzazate  
 Cercle d'amerzagan  
 Commune de Tidili  
 Avis d'appel d'offre ouvert N°06/2021

Le 22/06/2021 à 10h du matin, il sera procédé dans le bureau de président de la commune Tidili à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour les travaux d'extension du réseau 1er catégorie aux douars : Tagadirte Noumazoïre, Anzal, Timajdoute, Targa Igoudlan, Tachadirte, Argue, Centre Tidili, Fouzilal, Ait Bourique, Imaghouden Ait Bouyahda, Tagadirte Nbozine, Tigghremte, Azrou, Ibarzden, Zaouite Sidi Ider, Tizaghren à la commune de Tidili.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau technique de la commune de Tidili, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante [Tidili@gmail.com](mailto:Tidili@gmail.com)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11.000,00Dhs (Onze Mille Dirhams, 00Cts).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage : 473.171,76 Dhs TTC (Quatre Cent Soixante Treize Mille Cent Soixante et Onze Dirhams, 76 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de TIDILI.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leurs offres par voie électronique du marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

**N° 4689/PA**

ROYAUME DU MAROC

**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE EL KELAA**  
**DES SRAGHNA**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**DGS/DDE/SM**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT SUR**  
**OFFRE DE PRIX**

Le 24/06/2021, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

• 21/2021/BP à 12h  
 • TRAVAUX de création d'une zone d'activité d'artisanat à la ct attaouia (1ere tranche)

Province el kalaa des sraghna  
 cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 140.000 .00Dhs (CENT QUARANTE MILLE Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme

de : 7.015.392.00.(SEPT MILLION QUINZE MILE TROIS CENT QUATRE VINGT DOUZE Dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkela des Sraghna

2-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkela des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

-Les concurrents doivent produire un certificat de qualification et de certification ou copie certifiée conforme à l'original suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après

Secteur : B-Classe :3-Qualification exigées : B4- B6 ET B1

Secteur : C-Classe : 3-Qualification exigées : C3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

**N° 4690/PA**

KALILA CONSEIL  
S.A.R.L.A.U  
Au capital de 100.000,00 dirhams  
RC TEMARA: 132175  
ICE :002690910000079

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 30/04/2021, l'associée Unique de la société "KALILA CONSEIL" SARL AU, ayant le siège social à 19 Lotissement Al Kasba 3ème étage Appartement n°5 Boulevard Mohamed V Temara, a décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de l'ancienne adresse : Résidence Al Nassim 02 Immeuble 10 Appartement 41 Al Wifaq à la nouvelle 19 Lotissement Al Kasba 3ème étage Appartement n°5 Boulevard Mohamed V Temara.
- Extension de l'objet social
- La refonte des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Temara, le 24/05/2021 sous le N°5721.

N° 4691/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 21/2021/MEFRA/AC/INF  
Le 23 juin 2021 à 10

heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif - Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la mise en service de logiciels pour l'extension et la mise à niveau de la plateforme du système d'information géographique (SIG) ainsi que les prestations d'assistance technique et de formation y afférentes pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

(www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 8 000,00 DH (huit Mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 516 000,00 DH TTC (Cinq cent seize mille dirhams toutes taxes comprises);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer, contre récépissé dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 4692/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DAR

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**Concernant la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Echaouia Essakhra pour la réalisation de Projet d'investissement dans le domaine agricole**

La province de Sidi Kacem (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Echaouia Essakhra, pour la réalisation de projet d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom du Collectif	N° de Lot	Collectivité ethnique propriétaire	Caïdat	Centroïde	Superficie	Référence Foncière	Spécificité	Prix de location d'ouverture
Bled Echaouia Essakhra	1	Echaouia Essakhra	Ain Dfali	X=481679 Y=456663	12 Ha 34 A 86 Ca	TF 20481/R	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem ou téléchargé du site WEB de la Direction des Affaires Rurales : [www.terrescollectives.ma](http://www.terrescollectives.ma).

Pour tous renseignements complémentaires contacter les numéros de téléphone : **0537592727 - 0671810356**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis au niveau de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem jusqu'au 29 Juillet 2021 à 16 H 30 mn, délai de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 03 Aout 2021 à 10 H au siège de la Province de Sidi kacem.

N°4693/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DAR

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**Concernant la location de (02) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique Zhair Jnanate pour la réalisation de Projets d'investissement dans le domaine agricole**

La province de Sidi Kacem (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de (02) lots de terrains collectifs revenant à la collectivité ethnique Zhair Jnanate, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom du Collectif	N° de Lot	Collectivité ethnique propriétaire	Caïdat	Centroïde	Superficie	Référence Foncière	Spécificité	Prix de location d'ouverture
Bled Jmaat Zhair	1	Zhair Jnanat	Nouirate	X=450477 Y=445170	26 Ha 69 A 12 Ca	TF 50217/30	Terrain nu	2000 Dh/Ha/an
	2	Zhair Jnanat	Nouirate	X=451155 Y=444903	35h 84 ar 31 c	TF 50217/30	Terrain nu	2000 dh

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem ou téléchargé du site WEB de la Direction des Affaires Rurales : [www.terrescollectives.ma](http://www.terrescollectives.ma).

Pour tous renseignements complémentaires contacter les numéros de téléphone : **0537592727 - 0671810356**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis au niveau de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem jusqu'au 29 Juillet 2021 à 16 H 30 mn, délai de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 03 Aout 2021 à 10 H au siège de la Province de Sidi kacem.

N°4695/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DAR

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**Concernant la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Chbanate pour la réalisation de Projet d'investissement dans le domaine agricole**

La province de Sidi Kacem (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location d'un lot de terrain collectif revenant à la collectivité ethnique Chbanate, pour la réalisation de projet d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom du Collectif	N° de Lot	Collectivité ethnique propriétaire	Caïdat	Centroïde	Superficie	Référence Foncière	Spécificité	Prix de location d'ouverture
Jnane El Caïd Ben Zanzoune	1	Chbanate	Tekna-Bir Taleb	X=480380 Y=413138	5 Ha 33 A 77 Ca	TF 13394/R	Terrain planté partiellement en olivier	1500 Dh/Ha/an

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem ou téléchargé du site WEB de la Direction des Affaires Rurales : [www.terrescollectives.ma](http://www.terrescollectives.ma).

Pour tous renseignements complémentaires contacter les numéros de téléphone : **0537592727 - 0671810356**.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis au niveau de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem jusqu'au 29 Juillet 2021 à 16 H 30 mn, délai de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 03 Aout 2021 à 10 H au siège de la Province de Sidi kacem.

N°4694/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI  
KACEM  
SG/DBM  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N°: 05/2021/PSK

Le 24 Juin 2021 à 11 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'étude architecturale et le suivi des travaux de construction des sièges des Pachaliks de Machraa Bel Ksiri et Dar Gueddari et siège du 2ème annexe administrative à Sidi Kacem -Province de Sidi Kacem-.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Quatre Millions quatre cent dix sept mille dirhams 00 Cts (4 417 000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars

2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les architectes peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem);

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4697/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Concernant la location de (13) lots de terrains collectifs revenant aux collectivités ethniques El Atatoua - El Modia - Beni Oual pour la réalisation de Projets d'investissement dans le domaine agricole

La province de Sidi Kacem (Division des Affaires Rurales) lance un appel d'offres pour la location de (13) lots de terrains collectifs revenant aux collectivités ethniques El Atatoua - El Modia - Beni Oual, pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine agricole, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom du Collectif	N° de Lots	Collectivité ethnique propriétaire	Caidat	Centroides	Superficie	Référence Foncière	Spécificité	Prix de location d'ouvertures
Bled Shira	1	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498957 Y=426487	13 Ha 26 Ar 49 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	2	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=499061 Y=426191	13 Ha 26 Ar 49 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	3	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498573 Y=426398	21 Ha 41 Ar 21 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	4	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498492 Y=425928	21 Ha 68 Ar 09 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	5	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498181 Y=425713	19 h 58 Ar 23 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	6	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498870 Y=425780	19 Ha 50 Ar 19 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	7	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498829 Y=424973	51 Ha 40 Ar 65 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	8	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498734 Y=423509	44 Ha 67 Ar 49 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	9	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498443 Y=424410	25 Ha 71 Ar 32 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
Bled Shira	10	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498755 Y=423593	36 Ha 57 Ar 57 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	11	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=498275 Y=423462	21 Ha 38 Ar 31 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	12	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=499778 Y=427434	25 Ha 27 Ar 81 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an
	13	El Atatoua El Modia Beni Oual	Lamrabih	X=499412 Y=427601	47 Ha 38 Ar 18 Ca	DA 351	Terrain nu	1500 Dh/Ha/an

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem ou téléchargé du site WEB de la Direction des Affaires Rurales : [www.terrescollectives.ma](http://www.terrescollectives.ma).

Pour tous renseignements complémentaires contacter les numéros de téléphone : 0537592727 - 0671810356.

Les concurrents peuvent déposer, contre récépissé, leurs plis au niveau de la Division des Affaires Rurales au siège de la Province de Sidi Kacem jusqu'au 29 Juillet 2021 à 16 H 30 mn, délai de rigueur.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 03 Aout 2021 à 10 H au siège de la Province de Sidi Kacem.

N°4696/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran  
07.05 : Tinoubka  
07.40 : Arrouad  
08.35 : Ichaa Mamlaka  
09.30 : Dounia Douarra Ep 15  
10.30 : Machibhalhoum Ep 18  
10.50 : Moumou Aanya Ep 21  
11.20 : Allah Y Samah Ep 15  
12.00 : Dar Iwarata Ep 14  
12.30 : Dar Iwarata Ep 15  
13.00 : JT Addahira  
13.20 : Hami Oulad aami ep 29  
14.00 : JT en Amazigh  
14.20 : JT en Espagnol  
14.40 : Chabab mamlaka Ep 25  
14.50 : Chabab Fi Wajiha  
15.45 : Amalay Tiyout  
16.40 : Machibhalhoum Ep 18  
17.00 : Entre ciel et terre Siri Lanka

18.00 : Moudawala  
19.00 : JT en Français  
19.20 : Allah Y samah Ep 17  
19.50 : Dar Iwarata Ep 16  
20.20 : Intidarar  
20.25 : Dar Iwarata Ep 17  
21.00 : JT Principal  
22.00 : Hayna Ep 3  
22.30 : Hayna Ep 4  
23.00 : Sounaa Forja  
23.30 : Dernier bulletin d'information  
00.00 : Moudawala  
01.00 : Entre ciel et terre Siri Lanka  
02.00 : Ichaa Mamlaka  
03.00 : Moumou Aanya Ep 21  
03.30 : Dounia Douara Ep 15  
04.30 : Tinoubka  
05.00 : Arrouad  
06.00 : Amouddou



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid  
06:00:00 : MAGAZINE : Ch'hiwat bladi  
06:25:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
07:00:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
07:40:00 : MAGAZINE : LIL MATBAKHI NOUJOU  
08:05:00 : MAGAZINE : POP UP  
08:35:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
09:50:00 : SERIE : DOUR BIHA YA CHIBANI  
10:20:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
10:25:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
11:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
11:25:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
12:00:00 : SERIE : Dima jirane  
12:35:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
12:45:00 : INFORMATION : AL AKHBAR  
13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI  
13:25:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
14:15:00 : INFORMATION : ECO NEWS  
14:20:00 : INFORMATION : JOURNAL AMAZIGH  
14:30:00 : FEUILLETON : FADILA  
15:50:00 : FEUILLETON : ASSIR AL MADFOUNE  
16:20:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA  
17:15:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS  
17:40:00 : DESSIN ANIME : SADIQ ATTA-RIQ  
17:45:00 : DESSIN ANIME : Glumpers  
17:50:00 : DESSIN ANIME : FADI WA FA-

TINE  
17:55:00 : DESSIN ANIME : ZIG & SHARKO  
18:05:00 : MAGAZINE : CAPSULE JAZIRAT AL KANZ  
18:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
18:20:00 : MAGAZINE : POP UP  
18:35:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA  
19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
20:15:00 : INFORMATION : INFO SOIR  
20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT  
20:50:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
20:55:00 : INFORMATION : ECO NEWS  
21:10:00 : INFORMATION : BULLETIN METEO  
21:15:00 : INFORMATION : AL MAS-SAIYA  
21:50:00 : FEUILLETON : DAR ASSAL3A  
22:45:00 : MAGAZINE : MOUKHTA-FOUNE  
23:45:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
00:30:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
01:20:00 : MAGAZINE : NKOUNOU WADHINE  
02:20:00 : SERIE : HOSSEIN & SAFIA  
03:15:00 : MAGAZINE : LAHBIBA OUMMI  
04:00:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA  
04:45:00 : DOCUMENTAIRE : LA MUSIQUE DANS LA VIE : BOU IBLANE, AL JABAL AL OUSTOURI

# Hansi Flick, l'intérimaire devenu légendaire au Bayern Munich

## Portrait



Arrivé sur le banc comme “intérimaire”, Hansi Flick a marqué l’histoire du Bayern en dix-huit mois avec une impressionnante collection de titres, dont la Ligue des champions 2020. Réussira-t-il à réitérer ses exploits à la tête de l’équipe d’Allemagne ?

À la rentrée, l’ancien adjoint de Joachim Löw de 2006 à 2014 prendra cette fois les rênes de la Mannschaft et aura une année, jusqu’au Mondial-2022, pour refaire de cette sélection encore en convalescence une machine de guerre redoutée sur la scène internationale.

Une tâche compliquée mais qui semble à portée de ce fin technicien de 56 ans. Calme, pondéré mais perfectionniste, “l’homme qui murmure à l’oreille des internationaux” a démontré qu’il était aussi capable de ne rien lâcher dans sa quête d’excellence.

L’annonce de son départ du Bayern en avril, même s’il ne l’a pas dit publiquement, a été provoquée par sa brouille avec son directeur sportif Hasan Salihamidzic, à qui il reprochait un mauvais recrutement et une mauvaise gestion de l’effectif.

Son destin depuis novembre 2019 a ressemblé à un conte de fée. Mais toute sa carrière auparavant l’avait préparé à cette mission.

Alors qu’il était adjoint du coach

Niko Kovac, il s’est retrouvé bombardé sur le banc du jour au lendemain après le limogeage du Croate. Il ne devait rester que quelques matches, le temps pour ses dirigeants de trouver un successeur idoine. Mais victoire après victoire, il s’est imposé.

Il a d’abord fait aussi bien que Jupp Heynckes, un entraîneur mythique du Bayern, en conduisant l’été dernier l’ogre bavarois au deuxième triplé Coupe-Championnat-Ligue des

champions de son histoire après celui de 2013.

Il a ajouté à ce triomphe les trois autres trophées possibles, dans la foulée: les supercoupes d’Allemagne et d’Europe et le Mondial des clubs. Il a également fini cette saison avec un deuxième titre de champion d’Allemagne, même si son parcours européen s’est brisé contre le Paris SG de Neymar et Kylian Mbappé.

Pour Franz Beckenbauer, triple vainqueur de la C1 et champion du monde comme joueur et comme entraîneur, Flick a puisé sa légitimité, non pas dans son passé de joueur — sa carrière a pris fin prématurément à 28 ans sur blessure — mais dans son expérience avec... la Mannschaft, entre 2006 et 2014.

“Hansi a été avec l’équipe nationale, dit-il, il sait parler aux internationaux. C’est ça qui a été décisif. Hansi est profondément humain, et c’est exactement ça que les internationaux, les joueurs qui réussissent, apprécient par-dessus tout”, avait expliqué le Kaiser après le sacre en Ligue des champions face au PSG en août dernier (1-0).

Pendant huit ans, jusqu’au titre de champion du monde au Brésil en 2014, il fut le fidèle et discret adjoint de Joachim Löw. C’est là qu’il a d’abord côtoyé les piliers du Bayern

comme Manuel Neuer, Jérôme Boateng et Thomas Müller.

Heynckes, qui connaissait bien Flick, avait eu cette intuition géniale à son arrivée: “Comme entraîneur, c’est une perle rare (...) le Bayern a maintenant l’immense chance de pouvoir avoir sur le long terme un entraîneur qui peut marquer son époque”, avait-il estimé, avant même que Flick ne signe le moindre contrat.

Thomas Müller, qui a vu défiler neuf techniciens dans sa longue carrière au club, était séduit lui aussi: “Notre jeu n’avait pas été aussi bien organisé depuis Pep Guardiola” (2013-2016), assurait-il, “Hansi Flick a toujours été un type super, toujours très clair dans ce qu’il nous dit. Mais je ne m’attendais pas à ce qu’il ait à ce point le registre complet pour devenir entraîneur du FC Bayern.”

Comme un signe de pré-passation, Löw avait lui expliqué en début d’année que la recette Flick, c’est “cette combinaison de haute compétence technique et de grande empathie qui fait de lui un si bon entraîneur”. Reste à savoir si l’adjoint de 2014 réussira à soulever en tant que numéro un à nouveau le trophée mondial en 2022.



Pour Beckenbauer, Flick a puisé sa légitimité, non pas dans son passé de joueur mais dans son expérience avec la Mannschaft



# Sport

Ligue des champions

## Après Lisbonne, Porto à la rescousse de l'UEFA

Lisbonne l'été dernier, Porto week-end. C'est encore le Portugal qui a dépanné l'UEFA en offrant une ville-hôte d'ultime recours pour accueillir la finale de Ligue des champions dans un contexte sanitaire et politique plus commode.

Une situation épidémique maîtrisée, une capacité d'organisation qui a fait ses preuves et un rapport de confiance entre la fédération nationale et l'instance européenne, voilà les principales raisons pour lesquelles Manchester City et Chelsea s'affronteront samedi soir au stade du Dragón devant 16.500 spectateurs, dont 12.000 supporters anglais, et non à Istanbul comme initialement prévu.

"Une fois encore, nous nous sommes tournés vers nos amis portugais pour aider l'UEFA et la Ligue des champions et je suis, comme toujours, très reconnaissant envers la Fédération portugaise de football et le

gouvernement portugais d'avoir accepté d'accueillir ce match dans un délai aussi court", a expliqué le président de l'UEFA, Aleksander Ceferin.

La ville d'Istanbul a ainsi été privée de finale pour la deuxième année consécutive en raison des chamboulements provoqués par la pandémie de Covid-19.

Cette fois, l'UEFA a fini par délocaliser la finale il y a une dizaine de jours, après que le gouvernement britannique a durci les restrictions de voyage entre le Royaume-Uni et la Turquie, rendant impossible aux supporters anglais de s'y rendre.

Le Portugal, en revanche, est actuellement le seul pays de l'Union européenne ou les Britanniques peuvent se rendre, y compris en vacances, sans devoir observer une quarantaine à leur retour.

Dans un premier temps, le Royaume-Uni avait été pressenti comme solution de repli, mais Lon-

dres a refusé de permettre aux médias, responsables et invités d'entrer sur son territoire sans quarantaine, poussant l'UEFA à chercher une troisième option.

Les autorités portugaises ont par ailleurs accepté que le stade du FC Porto soit occupé jusqu'à un tiers de sa capacité, ce qui veut dire que jusqu'à 16.500 spectateurs pourront assister samedi à la finale, a annoncé mardi l'UEFA, qui avait déjà alloué 6.000 billets à chaque finaliste.

Pour le gouvernement de Lisbonne, le choix de Porto représente "la reconnaissance internationale que les mesures prises pour combattre la pandémie ont produit des résultats", puisque le Portugal connaît actuellement un contexte sanitaire qui est "parmi les meilleurs en Europe", a commenté mardi le ministre des Affaires étrangères, Augusto Santos Silva. Cela n'a pas empêché le président turc Recep Tayyip Erdogan de

dénoncer "une décision politique" motivée par le fait que deux équipes anglaises se soient qualifiées pour le match décisif.

Istanbul devait déjà accueillir la finale l'an passé, mais l'UEFA s'était déjà repliée sur le Portugal, et Lisbonne a accueilli en août un "Final 8" au format inédit, qui a vu le Bayern Munich titré à huis clos face au Paris SG (1-0).

Après avoir été frappé par une violente vague de coronavirus en début d'année, le Portugal est entré en mai dans la dernière phase d'un déconfinement graduel qui, pour l'instant, n'a pas provoqué un rebond des contagions.

Afin de réduire le risque au minimum, les supporters anglais devront respecter un protocole strict: en plus d'un test négatif, ils devront éviter tout contact avec la population locale et leur séjour ne pourra pas dépasser 24 heures.

Au-delà des considérations sanitaires, le Portugal compte à son actif un historique positif après avoir organisé sans accroc l'Euro-2004, la finale de Ligue des champions 2014 à Lisbonne, le "Final 4" de Ligue des nations 2019, dont la finale a eu lieu à Porto, et, bien sûr, le "Final 8" de C1 l'été dernier.

Enfin, autre argument de poids, le président de la Fédération portugaise de football, Fernando Gomes, est un proche du patron de l'UEFA et un de ses vice-présidents.

"Tout cela est possible car la Fédération portugaise de football et son président ont beaucoup de prestige auprès de l'UEFA. Quand ils donnent leur aval à l'organisation de cette compétition, car ils connaissent bien le FC Porto, l'UEFA leur fait confiance et accepte de venir tranquillement ici", a résumé le président du club du nord du Portugal, Jorge Nuno Pinto da Costa.



## Luis Suarez serait ravi que Messi reste au Barça



Luis Suarez, attaquant de l'Atlético Madrid, a assuré mardi qu'il serait "ravi que Messi reste" au FC Barcelone.

"Comme ami et fan de foot, et comme proche, je serais content, je serais ravi et c'est ce que je lui conseillerais", a déclaré l'Uruguayen, tout juste sacré champion d'Espagne, à la radio Cope dans la nuit de lundi à mardi.

"Pour ce qu'il a apporté au club, pour ce que le club lui a apporté", a ajouté Suarez, écarté sans ménagement du Barça

l'été dernier mais toujours grand ami de la superstar argentine.

Messi est en fin de contrat avec le Barça, l'unique club de sa carrière professionnelle. Selon la presse locale, l'Argentin, qui va avoir 34 ans en juin, penche plutôt pour une prolongation... mais Suarez, qui a mangé avec Messi à Madrid une semaine avant l'interview, a assuré ne pas avoir été mis au courant de sa décision.

L'Uruguayen, lui, a confirmé qu'il serait encore joueur de l'Atlético la saison prochaine.

Super Ligue

## Real, Barça et Juve pas encore tirés d'affaire

L'UEFA a franchi mardi une nouvelle étape dans ses représailles disciplinaires contre le Real Madrid, le FC Barcelone et la Juventus Turin, qui refusent toujours de renier leur projet avorté de "Super Ligue" privée.

Après avoir nommé le 12 mai plusieurs "inspecteurs éthiques et disciplinaires" dans ce dossier, soit l'équivalent d'une enquête préliminaire, l'organisation européenne a "ouvert une procédure disciplinaire" contre les trois clubs.

Son instance de contrôle et d'éthique doit désormais établir la "potentielle violation du cadre légal de l'UEFA" commise par les trois mutins, alors que les neuf autres promoteurs de la "Super Ligue" ont échappé à ces poursuites en échange de sanctions financières légères.

L'UEFA, défiée mi-avril par le

lancement de ce projet de tournoi européen privé au moment même où elle annonçait une vaste refonte de sa Ligue des champions, a longtemps préféré négocier la reddition des rebelles plutôt que sévir.

Mais faute d'obtenir une capitulation générale, elle a opté pour une riposte disciplinaire contre les trois derniers récalcitrants, sans toutefois préciser quelles infractions elle leur reproche.

Ses statuts interdisent néanmoins tout "regroupement ou alliance" entre clubs sans son autorisation. Et parmi l'éventail de sanctions, les plus lourdes pour les clubs sont "l'exclusion de compétitions en cours et/ou de compétitions futures", ainsi que l'"interdiction de toute activité relative au football" pour les dirigeants.

En annonçant dans la nuit du 18

au 19 avril leur propre "Super Ligue" privée, ses douze promoteurs ont chamboulé le football européen et menacé l'existence même de l'UEFA.

Le retrait progressif des six participants anglais, au bout de 48 heures, a entraîné la mise en sommeil du projet, et neuf des mutins ont fait amende honorable auprès de l'UEFA en acceptant début mai de payer ensemble 15 millions d'euros et de renoncer à 5% de leur manne européenne pour une saison.

Loin de désarmer, Real, Barça et Juventus ont également répliqué sur le terrain judiciaire: à leur demande, le Tribunal de commerce de Madrid a saisi mi-mai la justice européenne pour savoir si l'UEFA abusait de sa "position dominante" en cherchant à bloquer ce tournoi concurrent.

## Botola Pro D1

# Le Chabab à la rude épreuve du Raja



La page de la 20<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1 «Inwi» de football sera tournée ce soir avec la programmation de deux rencontres en nocturne.

A partir de 19h15 au stade municipal à Berrechid, le CAYB jouera le MAT dans un match à placer sous le signe de l'équilibre. Cette rencontre sera suivie à 21h30 par l'opposition SCCM-Raja, un choc que les Fédalés voudraient à tout prix remporter dans l'espoir de mettre un terme à la zizanie qui règne dans la demeure du Chabab. Scénario que les Rajaouis tâcheront d'avorter, d'autant plus qu'en étant au grand complet, ils sont outillés pour s'en tirer à bon compte et rester aux troussees du rival wydadji qui mène le bal depuis l'entame de l'exercice.

Toujours à propos de cette manche, l'OCS a assuré l'essentiel en accueillant au stade El Massira à Safi le HUSA. Les Safiots se sont imposés sur le court score de 1 à 0, but marqué par Salaheddine Benyechou à la demi-heure de jeu.

Grâce à cette victoire, l'OCS s'est hissé provisoirement au 6<sup>ème</sup> rang avec 26 unités au compteur, tandis que le HUSA reste au pied du podium en étant quatrième avec un total de 28 points.

A noter que quatre matches comptant pour cette 20<sup>ème</sup> journée devaient être disputés hier, opposant le WAC au MAS, l'IRT au RCAZ, l'ASFAR au RCOZ et le DHJ au FUS. Alors que la rencontre RSB-MCO a été reportée au 3 juin prochain en raison du déplacement de l'équipe berkanie vers la capitale qatarie Doha en vue d'affronter, ce vendredi

à 17 heures, la formation égyptienne d'Al Ahly pour le compte de la Supercoupe d'Afrique.

Pour rappel, la LNFP a fait part récemment des dates des matches de mise à jour qui coïncideront avec l'arrêt du championnat après la tenue en cette fin de semaine des périodes de la 21<sup>ème</sup> journée.

Une programmation décriée pour le moment de façon non officielle par les clubs concernés qui estiment que cette mise à jour ne devrait pas coïncider avec les prochaines dates FIFA, du fait qu'ils auraient des joueurs retenus avec leurs sélections nationales respectives. Sachant que tout club est en droit de voir son match ajourné au cas où il compterait trois internationaux convoqués en équipe nationale.

Mohamed Bourab

## Championnat arabe de futsal

## L'EN étrille son homologue saoudienne

La sélection nationale de futsal a battu, mardi au Caire, son homologue saoudienne sur le score sans appel de 8-0, en match comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée du groupe B du Championnat arabe de futsal.

L'équipe marocaine s'est qualifiée haut la main pour les demi-finales de la compétition après avoir gagné les trois matches de la phase de poules. Dans le dernier carré, le Maroc va se mesurer au Bahreïn.

Les poulaains de Hicham Deguig ont dominé de bout en bout leur rencontre contre l'Arabie Saoudite, faisant trembler les filets à huit reprises par le truchement de Anass Ayan (2 buts), Otmane Boumzou (2 buts), Abdelatif Fatî, Achraf Saoud, Youssef Jaouad et Idriss Rais.

Lors des deux premiers matches, le Maroc avait pris le meilleur sur les Comores (3-1) et les Emirats Arabes Unis (5-1) qui croiseront le fer en soirée pour s'adjudger le deuxième billet du groupe B.

Quant au groupe A, l'Egypte et le Bahreïn ont composé leurs tickets pour les demi-finales.

## CAN de beach-soccer

## Défaite de la sélection marocaine

La sélection nationale de beach-soccer s'est inclinée, mardi à Saly (Sénégal), (1-2) devant le Mozambique, en match comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée du groupe B de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), une défaite qui complique les chances des Nationaux d'accéder aux demi-finales de cette compétition continentale.

C'est pourtant le Maroc qui ouvre le score par son gardien Ismail El Ouariry. Les deux équipes se maîtrisent pendant de longues minutes, avant que Yuran Jose Malate n'égalise pour le Mozambique, et que Gerson Vicente Chivale ne marque le but de la victoire durant le temps additionnel.

Suite à ce résultat, les poulaains de Mostapha El Haddaoui, victorieux des Seychelles, dimanche, ne totalisent que 3 points et occupent provisoirement la troisième place du groupe B, derrière le Mozambique (9 points) et l'Egypte (3 points et +8 de différence).

Le Mozambique qui a réussi un parcours sans faute en gagnant les trois matches du premier tour, se hisse en tête du groupe avec 9 points.

Dans l'autre match du groupe B, l'Egypte a signé une victoire sans appel (12-2) contre les Seychelles, ce qui assure aux Pharaons qu'on perdu leur première rencontre face aux Mozambicains de rester en lice.

Le Maroc et l'Egypte devaient se départager, mercredi, lors d'un match à l'allure d'une finale.

## L'impôt sur les sociétés sportives et la couverture sociale, au centre d'une journée d'étude

Une journée d'étude a été organisée, mardi au Complexe Mohammed VI de football à Maâmorâ (près de Salé) par la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) au sujet de l'impôt sur les sociétés sportives et la couverture sociale au profit de la famille du football national.

Outre le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, ont pris part à cette journée d'étude Hassan Boubrik, directeur général de la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), Khalid Zazou, directeur général par intérim de la Direction des impôts, et les présidents et responsables financiers des clubs nationaux de football.

Cette rencontre vise à informer les représentants des clubs des conditions permettant aux joueurs de bénéficier des prestations de la CNSS et des modalités de perception des impôts après l'entrée en vigueur de la loi sur les sociétés sportives.

L'objectif de ce conclave est de

débatte du sujet des impôts sur les sociétés sportives et l'adhésion à la CNSS afin d'assurer une vie décente à l'ensemble des composantes de la famille du football national, joueurs et staffs techniques et médicaux, a déclaré M. Lekjaa à la presse.

La famille du football marocain, dans le sillage des mutations institutionnelles qui marquent le ballon rond, notamment à travers la création des sociétés sportives, est appelée à s'engager dans les prochaines semaines dans la mise en oeuvre des textes juridiques relatifs aux déclarations fiscales, ce qui permettra à la pratique du football de passer du statut informel à celui de formel, régi par des standards précis, a-t-il expliqué.

Concernant la CNSS, a-t-il poursuivi, il s'agit d'"un chantier auquel la famille du football marocain s'engagera volontiers", dans le contexte du projet social lancé par S.M le Roi Mohammed VI, une réforme qui va "révolutionner le paysage social marocain".

La famille du football national a déjà entrepris des contacts avec les parties prenantes au sujet de la couverture sociale au profit des pratiquants, cadres techniques et médicaux et autres, qui seront couronnés dans les prochaines semaines par un engagement réel dans cette réforme sociale, qui garantira au joueur et à sa famille l'accès aux différents établissements hospitaliers, mais surtout leur garantira une source de revenu et une vie décente après la fin de la carrière sportive.

La création des sociétés sportives n'est qu'une partie de l'échafaudage institutionnel du football national, d'autant plus que la FRMF ambitionne à travers les différents chantiers qu'elle a lancés, notamment la transformation des clubs en sociétés et la généralisation de la couverture sociale, à jeter les bases d'une culture professionnelle fondée sur l'intérêt général et les objectifs stratégiques fixés, a-t-il soutenu.

De son côté, M.Zazou a indiqué

qu'après la prise de la décision de transformer les clubs en sociétés sportives, il a été convenu de l'exonération totale de ces sociétés de l'impôt sur les sociétés pendant une période de cinq exercices consécutifs, à commencer par le premier exercice d'exploitation.

Cette exonération englobe l'impôt sur les actes et écrits par lesquels les associations sportives procèdent à l'apport, d'une partie ou de la totalité de leurs actifs et passifs aux sociétés sportives constituées conformément aux dispositions de la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports, a-t-il dit.

Selon lui, la loi de Finances 2020 a stipulé que "l'opération d'apport par une association sportive d'une partie ou de la totalité de ses actifs et passifs à une société sportive, conformément aux dispositions de la loi n° 30-09, peut être réalisée sans incidence sur son résultat fiscal, lorsque les éléments apportés sont inscrits dans le bilan de la société sportive concernée à leur va-

leur figurant au dernier bilan clos de l'association avant cette opération".

Pour sa part, M.Boubrik a mis en avant l'importance du chantier social dans lequel le Maroc s'est engagé à travers la généralisation de la couverture sociale qui va toucher tous les Marocains, un chantier lancé par S.M le Roi Mohammed VI et dont la mise en oeuvre sur le terrain a déjà commencé.

Il a estimé, dans ce sens, que la journée d'étude initiée par la FRMF vise à faire connaître aux acteurs du football national les modalités permettant d'intégrer la pratique du football dans la couverture sociale, formulant le vœu de voir les autres disciplines s'engager dans ce chantier social.

A rappeler que la FRMF a fixé à 16 le nombre des clubs de la Botola Pro D1 et 8 de la Botola Pro D2 en vue de se conformer aux critères d'accès au régime des sociétés sportives, dans le cadre de la transformation des clubs d'associations en sociétés sportives.



## Le livre

- Naar Antwerpen.  
- C'est ça, près d'Anvers. Tu parles flamand, maintenant ? Odile soigne les oiseaux blessés ou mazoutés.

La conversation continue, parfois cohérente, parfois décousue, me donnant l'impression que son cerveau est un sac de phrases secoué au hasard et dont les mots s'échappent dans le plus grand chaos. Moi qui voulais parler de son passé, éclairer les pans obscurs de sa biographie. Trop tard ? Je lui montre les lettres nouées d'un ruban rose. Elle me dit que ce n'est pas d'elle, ni de papa, alors que je reconnais leurs écritures sur les enveloppes. Je n'insiste pas, je les range dans l'armoire en acajou derrière les assiettes.

- Dis-moi, vous n'alliez pas beaucoup chez le médecin à Manosque.

- Le docteur corse qui était si bel homme, si bien habillé.

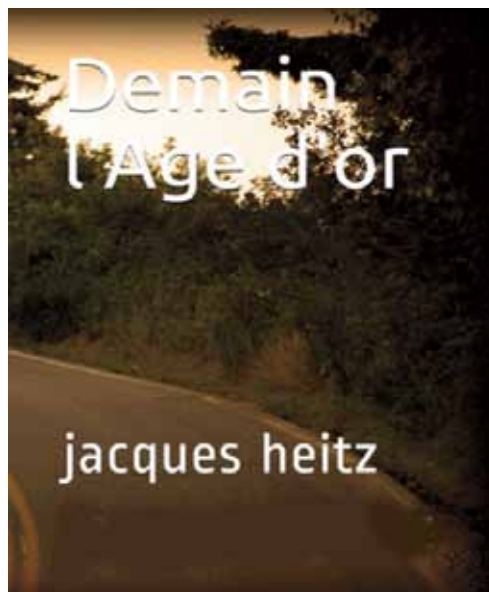
- Pasquini ? Il ne vous jamais fait faire d'exams, d'analyses de sang ?

- Pourquoi ? Puisqu'on n'était pas malade. Il a juste dit que je ne devais pas me fatiguer. Et qu'il ne fallait pas me contrarier.

- Ben voyons ! Donc ce bel homme ne s'est jamais aperçu que tu étais diabétique ?

Je reste encore un peu, cherchant en vain à rassembler des bribes de sa vie, à mettre un peu d'ordre dans ses récits, à y retrouver un semblant de logique. J'en sors épuisé, poursuivi par son cri déchirant, au moment où je ferme la porte de sa chambre : Ne t'en va pas ! Ne m'abandonne pas ! Ne me laisse pas seule !

Jadis la rentrée universitaire me mettait dans un état de stress et d'exaspération qui en faisait un des événements les plus mémorables de l'année. A présent elle ne me fait plus battre le cœur.



Les gens, hormis les femmes désirables, ont cessé de me faire peur. Je ne me sens plus obligé d'épater mes élèves à tout prix. Et je me rends tranquillement, à pied, à mon premier cours. Un soleil presque tiède éclaire les arbres rouge et or dans leur splendeur automnale.

Je reprends contact avec les collègues du département d'anglais. Impressions de vacances.

L'Islande en famille, nous n'avions pas la chaleur.

- Noir moutier avec des copains, j'ai toujours aimé les îles.

- Le Costa Rica sacadoos avec maïlle. Le paradis pour qui aime la nature.

- La Californie, il faut bien que j'entretienne mon anglais. Road trip dans l'immensité.

- La Zélande tout simplement. Le soleil y a même fait une courte apparition.

Nous avons eu un jour de beau temps.

- Et toi Olivier ? Tu as l'air en pleine forme, t'as bien amusé ? - Et comment ! Parents en hosto puis en maison de retraite. Un déménagement tout seul. Et mon père vient de mourir. Excusez-moi, ne faites pas attention, je ne veux pas casser l'ambiance. J'aime toujours autant la Provence.

Il y a les seniors usés, désabusés, qui ont renoncé à toute innovation et rabâchent depuis des décennies le même cours en attendant l'heure de la retraite. Et d'autres, pourtant du même âge, à la vitalité intacte, pleins de fougue et de projets. Les nouveaux, les plus jeunes, stressés comme moi jadis, anxieux de faire leurs preuves. Je n'attends d'eux qu'un peu de chaleur, un repas ensemble à la cafétéria, quelques plaisanteries aux réunions auxquelles je ne peux échapper. Pas de présence féminine qui puisse alimenter mes fantasmes. Chaque année, deux ou trois étudiantes me font un effet qu'elles ignoreront toujours. Plus j'avance en âge, plus je sais infranchissable le fossé qui nous sépare. Entre les filles trop jeunes et les collègues trop mûres, mon cœur reste calme et mon esprit peut se consacrer sans fièvre à mes cours, parler de romans, de textes, de contextes et même d'intersexualité.

Depuis longtemps j'ai laissé tomber le jargon au goût du jour. Je connais les modes inconnues en dehors du cercle restreint de la critique littéraire. Je sais ce qu'on doit dire de suffisamment abscons pour paraître profond. L'obsession, comme d'une qualité en soi, de la modernité, de la postmodernité, voire de la postmodernité d'avant-garde. Dans quel courant vous situez-vous, cher ami ? Nulle part, je ne suis pas un courant, je suis la rivière. Ma carrière est faite, je ne me

soucie plus de plaire à l'inspection académique. Ce qui m'importe, c'est d'être vrai, pas d'endosser la théorie des autres. Que mon enthousiasme touche le cœur et l'esprit de mes étudiants, que mes propos deviennent mémorables. Ne pas sombrer tout de suite dans l'oubli à l'instar de mon père mort il y a peu. Le souvenir déjà s'estompé, ni ma mère ni ma sœur n'en parlent plus. Il ne reste que son jardin, là-bas à Manosque, aux mains de gens qui ne l'ont jamais connu.

Infranchissable hélas l'abîme entre ce que je voudrais transmettre et ce que les étudiants sont en mesure de recevoir. Ceux de première année que je prends en début d'après-midi me donnent l'impression d'être passés directement de l'école primaire à l'université sans avoir fréquenté le secondaire. Un test rapide m'apprend qu'ils ignorent presque tout des quatre subjunctifs en français, que conjuguer s'asseoir, déchoir, acquiescer, acquérir, leur pose de sérieux problèmes. S'ils m'impressionnent parfois par leur virtuosité à rédiger un texte sans orthographe ou par leur connaissance de l'informatique, ils me donnent l'impression de n'être là que parce qu'ils n'étaient pas bons en mathématiques, et non par amour de la littérature. Si la lecture d'Harry Potter en anglais leur est difficile, comment vais-je me faire comprendre quand je leur parlerai dans cette langue du Deep South, de la Cotton Belt, des trois péchés originaux qui ont fondé la mentalité de l'Amérique, extermination des Indiens, esclavage et guerre civile fratricide ? Je crains que la littérature ne soit devenue pour eux un objet de musée, une pièce d'archéologie comme la stèle des Licornes.

(A suivre)

## Recettes

### Gratin de pommes de terre aux 3 fromages

#### Ingrédients :

- Pour 4 à 6 personnes
- 1 kg de pomme de terre
- 2 oignons jaunes
- 200 g de poitrine fumée
- 20 cl de crème liquide
- 20 cl de lait
- 200 g de fromage râpé ou plus pour les gourmands
- Muscade
- Beurre
- Sel et poivre

#### Étapes :

1. Préchauffez votre four à 180 degrés.
2. Pelez et émincez les oignons.
3. Épluchez les pommes de terre, puis découpez-les en fines rondelles.
4. Coupez la poitrine en dés.
5. Prenez un plat à gratin, beurrez-le puis étalez une première couche de pommes de terre.
6. Ajoutez ensuite une couche d'oignons et de dés de poitrine puis des pommes

de terre et continuez le montage en alternant les couches jusqu'à ce que tous vos ingrédients soient utilisés.

7. Versez votre lait dans un bol puis mélangez-le avec 20 cl d'eau. Salez, poivrez et ajoutez de la muscade (selon votre goût).

8. Versez le tout dans votre plat. Il faut que tous vos ingrédients soient bien imprégnés.

9. Couvrez d'un aluminium puis enfournez votre plat pour environ 1h30.

10. Sortez le plat du four et faites chauffer la crème liquide. Ajoutez la moitié du fromage à la crème puis mélangez doucement.

11. Faites couler la préparation sur votre montage puis parsemez le reste du fromage râpé par-dessus.

12. Mettez à gratiner 20 à 30 min selon la puissance de votre four.

13. Servez votre gratin de pommes de terre aux fromages avec une belle salade verte, et le tour est joué !



## Les requins se repèrent grâce au champ magnétique de la Terre

Oubliez Google Maps ! Les requins peuvent lire le champ magnétique terrestre, comme un GPS, pour retrouver leur chemin, montre une étude parue jeudi.

Ces recherches, publiées dans la revue Current Biology, confirment une théorie vieille de plusieurs décennies sur la façon dont les prédateurs marins peuvent migrer sur de vastes distances, nager en suivant des lignes droites, et retourner à leur point d'origine, a expliqué à l'AFP l'auteur principal de l'étude, Bryan Keller.

Les scientifiques pensent que les requins — comme les tortues de mer et certaines autres espèces — peuvent déterminer leur position et orientation en utilisant le champ magnétique généré par notre planète.

Mais il n'y avait jusqu'alors aucun moyen de le prouver.

Bryan Keller, qui est chef de projet pour la fondation Save Our Seas en Floride, a ainsi décidé d'étudier une petite espèce de requin-marteau originaire de la région du Golfe du Mexique.

Ceux-ci "retournent dans le même estuaire chaque année", a noté Bryan Keller, également océanographe biologique à l'Université d'État de Floride. "Cela montre que les requins savent où est +la maison+ et peuvent y re-



venir depuis un lieu éloigné."

Son équipe a recueilli 20 jeunes requins et les a ensuite exposés à un outil utilisé pour simuler le champ magnétique correspondant à différents endroits du globe.

Il s'agit d'un grand cube en bois avec un câblage en cuivre vertical et horizontal à l'intérieur, et au centre duquel est placé un petit bassin contenant un requin.

Comme prévu, les requins se sont orientés vers le nord lorsque les conditions simulaient un lieu situé au sud de là où ils avaient été attrapés.

Et ils ne se déplaçaient dans aucune direction lorsque les conditions leur faisaient croire qu'ils

étaient "chez eux".

Selon Bryan Keller, il est peu probable que ces requins soient la seule espèce à avoir développé cette capacité.

"Les grands requins blancs, par exemple, migrent depuis l'Afrique du Sud jusqu'à l'Australie, et retournent au même endroit en Afrique du Sud chaque année", a-t-il expliqué.

Un voyage sur plus de 20.000 kilomètres, en neuf mois, d'un animal tenant "une trajectoire incroyablement droite".

A l'avenir, le chercheur aimerait étudier l'effet de constructions humaines, comme les câbles sous-marins, sur les requins.